



3

PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

3. PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

3.1. FICHES DE MESURES THÉMATIQUES

Fiche U1 – Colonne vertébrale des espaces publics

Fiche M1 – Développement du réseau de transports collectifs

Fiche M2 – Accompagnement au développement du réseau des mobilités douces

Fiche M3 – Gestion du trafic motorisé

Fiche M4 – Gestion du stationnement

Fiche M5 – Développement des nouvelles formes de mobilité, digitaliser et promouvoir

Fiche E1 – Infrastructure écologique

Fiche E2 – Nature en ville

Fiche E3 – Patrimoine arboré

Fiche E4 – Espace agricole

Fiche E5 – Gestion des déchets

3.2. FICHES DE MESURES SECTORIELLES

Fiche S1 – Route de Saint-Julien

Fiche S2 – Projet de planification du secteur des Vuattes

Fiche S3 – Développement d'Arare-Dessous

Fiche S4 – Zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO)

Fiche S5 – Mise en œuvre du GP des Cherpines

Fiche S6 – Maintien de la qualité dans le quartier La Chapelle – Les Sciers

Fiche S7 – Mise en valeur des hameaux et des villages

Fiche S8 - Plan-les-Ouates Est

Fiche S9 - GP Perly

U1 - COLONNE VERTÉBRALE DES ESPACES PUBLICS

3

Orientation politique concernée :

Valoriser et renforcer la colonne vertébrale d'espaces publics, mettre en réseaux les places et les espaces de référence. Mieux connecter les équipements, les services et les nouveaux projets à travers le maillage des espaces publics

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 2 : Développer un réseau d'espaces publics structurants

Contexte :

- > Plusieurs espaces publics majeurs (place des Aviateurs, Mail mairie, Mail 2000, Promenade Tordue, etc.) forment une colonne vertébrale qui traverse la partie urbanisée de la commune ;
- > Ce réseau d'espaces publics est encore discontinu dans certains secteurs, notamment en direction des grands projets de développement au nord-ouest et à l'est de la commune (Cherpines, Les Sciers) et à travers la ZIPLO ;
- > Plusieurs équipements (école de Champ-Joly, école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann, école du Pré-du-Camp, école Le Sapay, centre sportif des Cherpines, etc.) sont accompagnés d'espaces publics de qualité mais ne sont pas toujours connectés entre eux. Des équipements futurs sont également planifiés sur le territoire communal, notamment aux Cherpines : ils devront être intégrés à la colonne vertébrale des espaces publics.

Objectifs :

- > Promouvoir la ville des courtes distances en créant un réseau d'espaces publics continu et confortable permettant de mieux relier les centralités entre elles et de rapprocher les habitants des équipements et des services ;
- > Connecter les nouveaux espaces publics des grands projets de développement (Cherpines, Les Sciers) et de la ZIPLO au réseau d'espaces publics existant par des itinéraires de mobilité douce confortables et sécurisés ;
- > Proposer des espaces publics de qualité, animés et conviviaux, à l'intérieur des périmètres à forts enjeux (centre de PLO, ZIPLO, Les Sciers, Cherpines) et améliorer les espaces publics existants ;
- > Aménager des espaces publics fonctionnant comme un réseau d'îlots de fraîcheur (plantations, choix des matériaux, développement d'une canopée urbaine, etc.) ;
- > Intégrer les critères carbone dans les choix relatifs aux revêtements, au mobilier urbain, etc. (constructions bas carbone) ;
- > Limiter la pollution lumineuse et s'engager vers une meilleure gestion des éclairages nocturnes : définir une trame noire, un réseau d'espaces où l'obscurité est préservée ;
- > Accompagner, dans la mesure du possible, la colonne vertébrale des espaces publics par une liaison verte et paysagère entre l'Aire et la plaine, favorisant la création d'îlots de fraîcheur.

Mesures :

1. Désenclaver le nouveau quartier des Sciers et le connecter au reste de la commune par des itinéraires de mobilité douce confortables et sécurisés :
 - a. Améliorer la liaison entre le quartier de Sciers et la gare de Lancy-Bachet grâce à la sécurisation des itinéraires de mobilité douce sur le chemin Le-Sapay, le chemin du Trèfle-Blanc et la route d'accès ;
 - b. Construire la « Passerelle des Sciers » afin d'assurer une connexion de mobilité douce qualitative entre le quartier des Sciers et le centre de PLO (mesure inscrite dans le projet d'agglomération) ;
 - c. Améliorer la connexion entre les Sciers et la route du Camp en requalifiant et sécurisant la « route sans nom » pour la mobilité douce ;

2. Relier les futurs espaces publics des Cherpines à la ZIPLO et au centre de PLO : traversée de la route de Base, connexion au Mail 2000 ;
3. Requalifier le réseau viaire de la ZIPLO et créer des micro-espaces publics afin de transformer cette zone industrielle en un quartier d'activités attractif :
 - a. Végétaliser la route de la Galaise pour la rendre moins aride et plus agréable ;
 - b. Végétaliser les espaces résiduels, notamment le long de la route de Base et du chemin des Aulx ;
 - c. Réévaluer les besoins en stationnement dans la ZIPLO pour, en cas de diminution des places nécessaires, les reconvertir en espaces ouverts réaménagés et végétalisés qui pourront accueillir de nouveaux usages afin d'animer le quartier ;
 - d. Créer des axes longitudinaux et un axe transversal de parcours MD traversant la ZIPLO (et évitant les axes les plus utilisés par les camions) ;
4. Réaménager la promenade tordue pour faciliter la cohabitation entre les différents modes de transports présents. Utiliser le réaménagement de la route de Saint-Julien pour faciliter un axe vélos rapide ;
5. Réaffirmer le rôle central de la Place des Aviateurs comme lieu de rencontre et favoriser l'implantation d'éléments d'accroche pour animer l'espace (petits commerces, services, etc.) ;
6. Améliorer/sécuriser les traversées de la route de Base, la route de St Julien, la route du Camp ainsi que le chemin de Trèfle-Blanc (localisés sur le plan ci-après) ;
7. Renforcer l'arborisation le long des voiries communales.

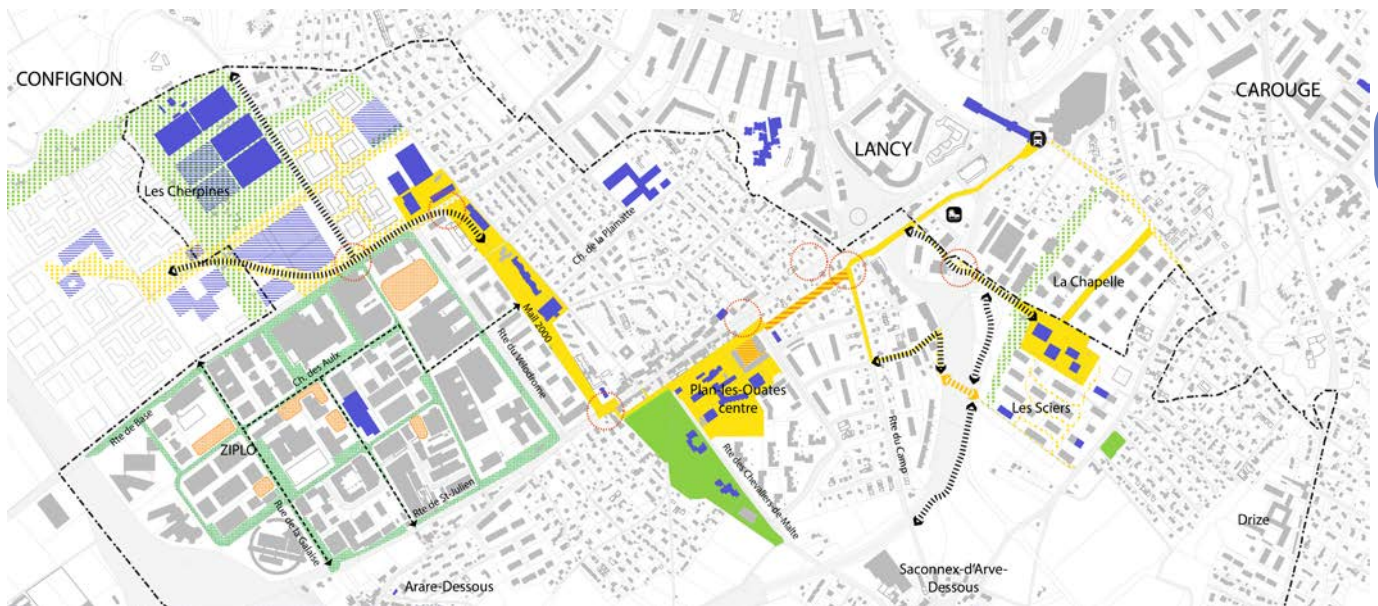
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1a, b	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 1c	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 2	2025-2030	Commune, Canton (OCT), promoteurs
Mesure 3a	2020-2025	Commune, Canton (OCT, OCAN), FTI, AZIPLO
Mesure 3b, c, d	2025-2030	Commune, Canton (OCT, OCAN), FTI, AZIPLO
Mesure 4	2020-2025	Commune, Canton (OCT, OCAN)
Mesure 5	2025-2030	Commune
Mesure 6	2025-2030	Commune, Canton (OCT)
Mesure 7	2020-2025	Commune

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau des cheminements MD : coordination avec la fiche M2 ;
- > À propos des connexions entre les grands projets et la colonne vertébrale des espaces publics : coordination avec les fiches S4, S5 et S6 ;
- > À propos de l'amélioration et de la sécurisation des traversées piétonnes : coordination avec la fiche S1 ;
- > À propos de l'accompagnement de la colonne vertébrale des espaces publics par des aménagements naturels et paysagers : coordination avec les fiches E1, E2 et E3.

Illustration

3



Mesures

- Espaces publics structurants existants / projetés
- Espaces verts existants / projetés
- Aménagement et valorisation d'itinéraires de mobilité douce requalifiés et sécurisés
- Construction de la passerelle des Sciers
- Aménagement de petits espaces publics de quartier attractifs et conviviaux au sein de la ZIPLO
- Végétalisation des axes / création ponctuelles d'aménagement naturels et paysagers de qualité
- Création d'axes longitudinaux et transversaux de parcours MD à travers la ZIPLO

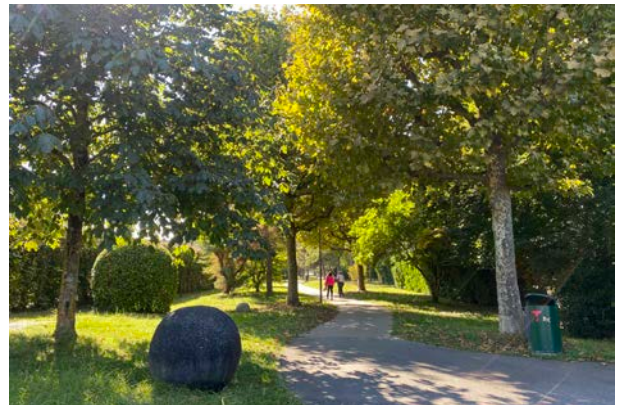
- Réaménagement de la promenade tordue
- Mise en avant de la place des Aviateurs comme place centrale
- Amélioration / sécurisation des traversées de route

Données générales

- Limite communale
- Bâtiment existant / projeté
- Equipement existant / projeté
- Gare de Lancy Bachet
- Patinoire du Trèfle-Blanc (projet)



Place des Aviateurs



Promenade tordue



Mail 2000



Quartier des Sciers

M1 - DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS

3

Orientation politique concernée :

Accompagner les projets de développement de la commune par une desserte en transports collectifs performante et assurer des liaisons TC de qualité vers/depuis le reste du Canton. Encourager le report modal vers une mobilité sobre en carbone

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 4 : Développer un maillage écologique à l'échelle de la commune

Stratégie 5 : Favoriser le report modal vers une mobilité durable

Contexte :

- > La situation géographique de la commune de Plan-les-Ouates en fait un point d'entrée majeur dans le canton. De plus, avec la présence d'un pôle économique d'importance cantonale (ZIPLO) et de nombreux projets de développement importants, la commune continue de se développer constamment ;
- > La collectivité se doit de se doter d'une desserte en transports collectifs performante afin de poursuivre sa politique d'encouragement au report modal.

Objectifs :

- > Favoriser le développement d'un réseau de transports publics de qualité sur la commune pour les habitants et les pendulaires ;
- > Encourager le report modal et augmenter la part modale des transports publics sur la commune ;
- > Faciliter l'accès aux arrêts de transports publics pour les modes doux ;
- > Améliorer la fréquence et progression des transports publics sur le territoire communal.

Mesures :

1. Desservir les nouveaux projets et/ou zones d'habitations existantes de la commune avec une offre de transports publics performante par secteur et planifier les arrêts nécessaires, notamment dans les secteurs : MZ Arare dessous (optimisation de la position de l'arrêt existant Arare) et les Sciers (dessertes jugées insuffisantes malgré une augmentation de l'offre), rte du Camp (la Milice), Rte du Vélodrome ;
2. Mettre en place un programme d'assainissement des arrêts de transports publics non conformes à la LHand ;
3. Accompagner l'étude cantonale en cours sur la route de Saint-Julien pour améliorer la progression des bus : en créant un site propre pour les transports publics et en optimisant le nombre d'arrêts ;
4. Poursuivre sous l'égide du canton la mise en œuvre de la ligne de tram entre Genève – Saint-Julien, via Plan-les-Ouates (mesure inscrite dans le projet d'agglomération) ;
5. Lancer avec le canton l'étude d'insertion de la ligne de transports publics tangentielle permettant de relier Bernex-Confignon-Plan-les-Ouates-PAV-Centre-ville (aménagement et mesures de circulation associés) ;
6. Assurer des correspondances de qualité des lignes de bus sur la halte de Lancy-Bachet (Léman Express) ainsi qu'aux pôles d'échange Cherpines, En Louche et Palettes (vision intercommunale): aménagement des horaires, cadencement, fiabilisation des temps de parcours, facilitation des transbordements par des aménagements urbains efficaces, mise en place d'une signalisation dynamique aux Cherpines, etc. ;

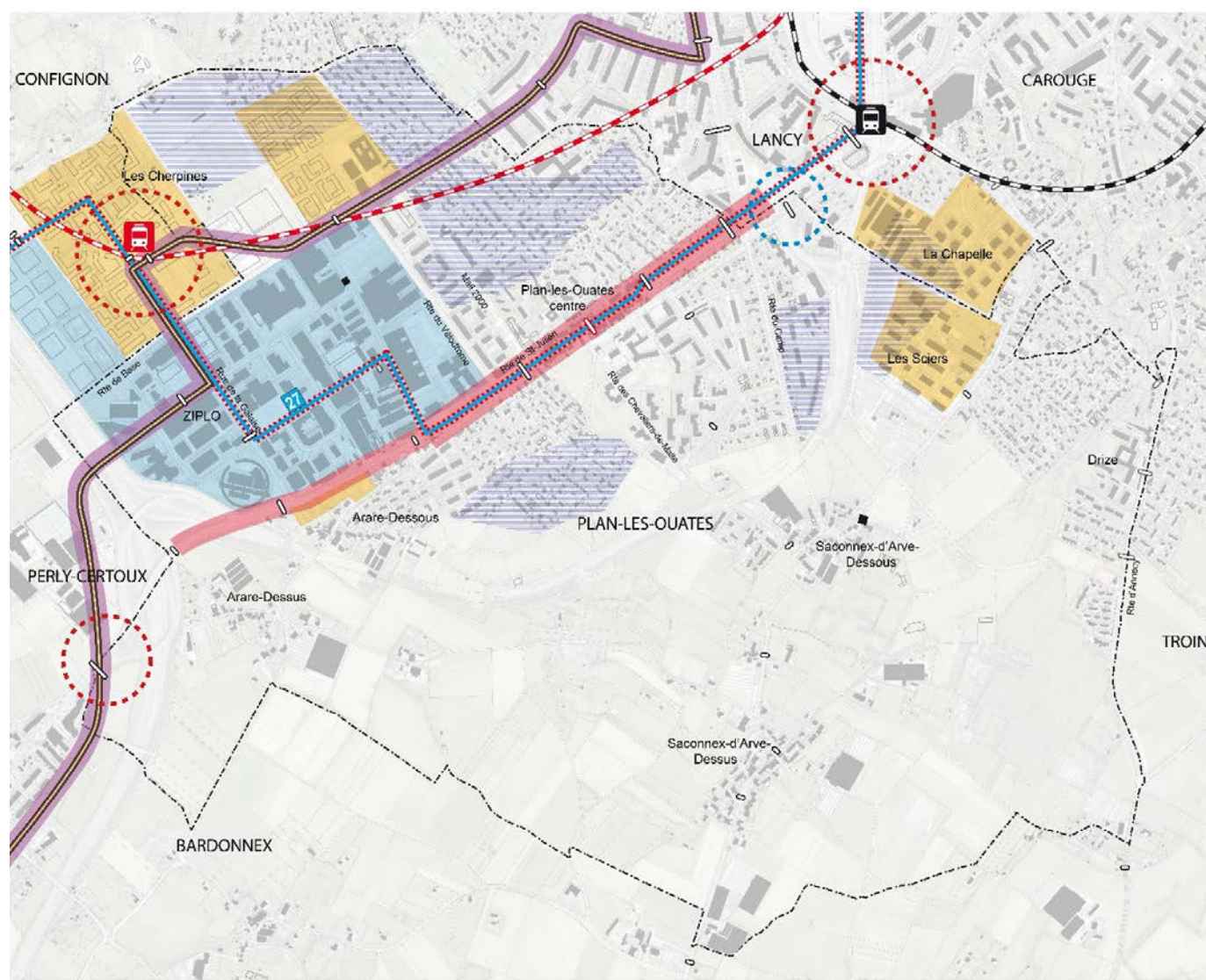
7. Réaliser une interface multimodale MD/TC performante dans le cadre de la planification du secteur Trèfle-Blanc en lien avec le développement du P+R / Patinoire (accessibilité, aménagement, équipements, qualité des zones d'attente, etc.) ;
8. Accompagner le Canton dans l'extension de la ligne Léman Express Pont-Rouge – Bernex ;
9. Réaliser une étude pour le rabattement des lignes de transports publics sur la future desserte CFF aux Cherpines, à la suite de l'extension du Léman Express ;
10. Assurer une desserte de qualité à Saconnex-d'Arve Dessus et Dessous (augmenter les fréquences, faciliter le rabattement avec le reste de la commune et favoriser la progression des lignes de bus) ;
11. Favoriser la progression des lignes de bus dans le réseau de quartier, notamment du point de vue des aménagements routiers, là où les conditions le permettent ;
12. Etudier l'opportunité et la faisabilité de modifier le parcours de la ligne 82, via la rte du Vélodrome y compris son aménagement afin de mieux desservir le quartier du Vélodrome et la ZIPLO ;
13. Améliorer la qualité de la desserte de la ZIPLO, en particulier le rabattement sur les gares du Léman Express et les P+R actuels ou futurs (correspondance / accessibilité).

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune, Canton (OCT), TPG
Mesure 2	2020-2025	Commune , TPG
Mesure 3	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 4	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , TPG, Confédération
Mesure 5	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , TPG
Mesure 6	2025-2030	Commune, Canton (OCT), TPG , Commune de Lancy
Mesure 7	2025-2030	Commune, Canton (OCT) , Commune de Lancy
Mesure 8	Long terme	Commune, Canton (OCT) , TPG, Commune de Lancy
Mesure 9	Long terme	Commune, Canton (OCT) , TPG, Commune de Confignon
Mesure 10	2020-2025	Commune , Canton (OCT)
Mesure 11	2025-2030	Commune , Canton (OCT)
Mesure 12	2020-2025	Commune , Canton (OCT), TPG
Mesure 13	2020-2025	Commune , Canton (OCT), TPG

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos des interactions avec les autres modes de transport : coordination avec les fiches M2 et M3 ;
- > À propos du développement de nouvelles formes de mobilité : coordination avec la fiche M5 ;
- > À propos de la gestion du stationnement : coordination avec la fiche M4 ;
- > À propos des connexions au réseau TC des futurs projets de développement : coordination avec les fiches S3, S5 et S6 ;
- > À propos des connexions au réseau TC à la ZIPLO : coordination avec la fiche S4 ;
- > À propos du réaménagement de la route de Saint-Julien : coordination avec la fiche S1.

Illustration



1. Réseau de transports en commun

- Lignes de tram
- Lignes de bus
- Arrêts de bus existants / Arrêt à supprimer pour améliorer la progression des bus
- Terminus
- Prolongement tram 15
- Réaménagement multimodal route de Sain-Julien pour améliorer la progression des bus
- Zone avec desserte TC insuffisante
- Future ligne tangentielle intercommunale (tracé à préciser)
- Ligne ferroviaire
- Futur prolongement du Léman express
- Gare de Lancy-Bachet
- Future gare des Cherpines

2. Zone d'affectation et poles d'échanges multimodaux

- Zone industrielle
- Nouveaux quartiers d'habitation
- Assurer des correspondances efficaces au niveau des pôles d'échanges multimodaux
- Future interface multimodale dans le secteur Trèfle-Blanc

Données générales

- Limite communale
- Bâtiment existant / projeté

M2 - ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES MOBILITÉS DOUCES

3

Orientation politique concernée :

Encourager le report modal vers les transports en commun et les mobilités douces. Valoriser, renforcer et densifier le maillage piéton et cyclable

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 5 : Favoriser le report modal vers une mobilité durable

Contexte :

- > La mobilité douce devient toujours plus attractive pour les déplacements quotidiens et offre une alternative concrète à l'utilisation du véhicule individuel ;
- > L'amélioration de la sécurité routière, de l'intermodalité et de la continuité des aménagements piétons et cyclables sont des facteurs déterminants à l'incitation et à l'usage des modes alternatifs aux véhicules individuels motorisés ;
- > Le réseau de mobilités douces actuel présente des lacunes, du point de vue des continuités, et nécessite d'être assaini afin de renforcer la maille existante.

Objectifs :

- > Développer la maille piétonne et cyclable de manière coordonnée sur tout le territoire de Plan-les-Ouates ;
- > Proposer des aménagements confortables, sécurisés et connectés avec les pôles TC structurants (halte Léman Express y compris) pour encourager le report modal et l'intermodalité ;
- > Compléter le jalonnement des itinéraires cyclables et piétonniers, en séparant les axes « rapides » des axes « de loisirs » ;
- > Sécuriser les aménagements existants, en veillant notamment à la cohabitation entre les piétons et les cyclistes.

Mesures :

1. Accompagner l'étude pilotée par le canton de la requalification de la route de Saint-Julien en y intégrant des aménagements de mobilité douce (MD) et en profiter pour requalifier les espaces publics aux abords de la route ;
2. Accompagner le projet de prolongement du tram n°15 en développant des aménagements MD et des espaces publics (mesure inscrite dans le projet d'agglomération) ;
3. Effectuer un bilan de l'itinéraire et des aménagements cyclables sur le ch. du Clos / ch. des Semailles et éventuellement proposer des aménagements complémentaires de qualités et confortables (exemple: rue cyclable) ;
4. Etudier la faisabilité d'équiper la route d'Annecy d'aménagements cyclables continus et sûrs, dans les deux sens de circulation ;
5. Accompagner le Canton pour la réalisation de l'axe-fort cyclable DI n°6 (voir carte ci-après) ;
6. Développer le réseau piéton de la commune au gré des opportunités foncières et là où cela est pertinent, pour se rapprocher d'une maille dense (viser une maille de 100x100m) dans les zones urbaines, en appliquant la stratégie de décroisement des poches d'habitations (voir carte ci-après) ;
7. Augmenter l'offre de stationnement pour les vélos (y compris les équipements électriques, vélos spéciaux et vélos en libre service) à proximité des arrêts de transports publics (Arrêt Vélodrome/Bachet), des places publiques, des équipements publics, des zones d'activités denses et des quartiers existants : notamment, Place des Aviateurs, Mairie, ZIPLO ;
8. Poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) et du Schéma directeur du réseau cyclable (SDRC) ;

9. Création des franchissements de mobilité douce (passerelles) pour assurer les continuités à l'échelle de la commune, mais aussi intercommunale : notamment la passerelle des Sciers et passerelle au-dessus de l'autoroute dans le cadre du projet tram ;
10. Evaluer la sécurité des traversées piétonnes et cyclables du réseau communal et les mettre en conformité lorsque cela est nécessaire ;
11. Fixer les lignes directrices à suivre lors des préavis des projets privés en lien avec les mobilités douces (accessibilité, aménagement, stationnement, équipements, etc.) ;
12. Promouvoir la marche à pied et la pratique du vélo auprès des enfants pour le trajet à l'école (cours vélo / sécurité routière / équipements sécurité) ;
13. Réaliser une interface multimodale MD/TC performante dans le cadre de la planification du secteur Trèfle-Blanc (voir M1) (accessibilité, aménagement, stationnements, équipements, qualité des zones d'attente, etc.) ;
14. Prévoir des aménagements cyclables et piétons confortables et de qualité pour le futur secteur du Rollet et pour la suite du grand projet des Cherpines ;
15. Développer le réseau MD dans la ZIPLO en lien avec le plan mobilité inter-entreprise de la zone ;
16. Accompagner la réalisation de l'étude mobilité Genève-Sud et notamment la mise en place d'un axe cyclable fort entre la ZIPLO et le sud du Canton.

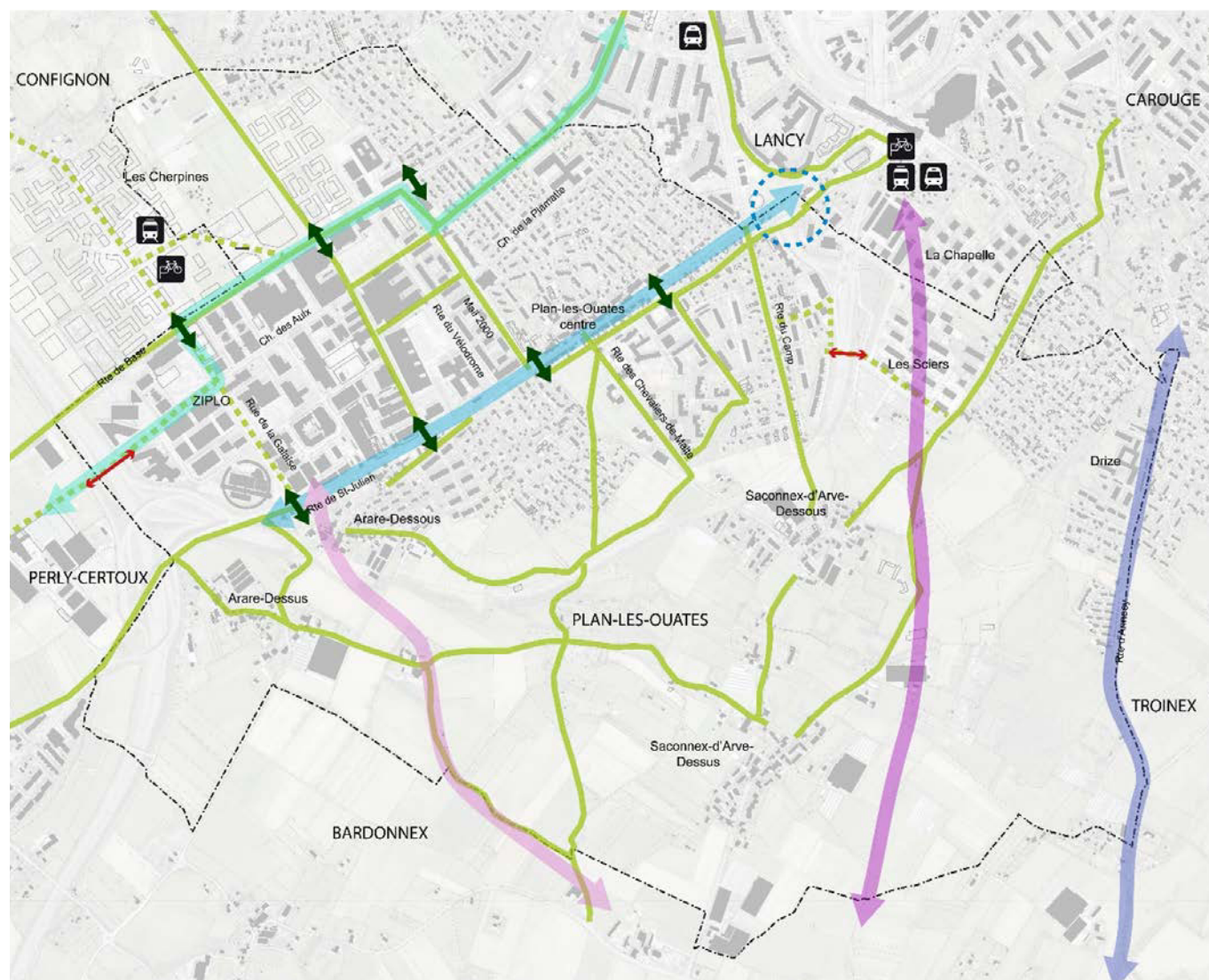
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , OU, Provélo
Mesure 2	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , OU, Confédération
Mesure 3	2020-2025	Commune , Canton (OCT), OU, Provélo, Commune de Lancy
Mesure 4	2025-2030	Commune, Canton (OCT) , Provélo
Mesure 5	2025-2030	Commune, Canton (OCT) , Provélo
Mesure 6	Long terme	Commune, Canton (OCT), associations de quartier
Mesure 7	2020-2025	Commune , Canton (OCT), DIP
Mesure 8	2020-2025	Commune , Canton (OCT)
Mesure 9	2025-2030	Commune , Canton (OCT)
Mesure 10	2020-2025	Commune , Canton (OCT) (Provélo)
Mesure 11	2020-2025	Commune
Mesure 12	2025-2030	Commune , Provélo
Mesure 13	2025-2030	Commune, Canton (OCT, OU) , Commune de Lancy
Mesure 14	2025-2030	Commune , Canton (OCT) , Provélo, OU
Mesure 15	2025-2030	Commune, Canton (OCT), FTI, AZIPLO
Mesure 16	2020-2025	Commune , Canton (OCT)

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos des connexions entre les grands projets et la colonne vertébrale des espaces publics : coordination avec les fiches U1, S4, S5 et S6 ;
- > À propos du développement de nouvelles formes de mobilité : coordination avec la fiche M5 ;
- > À propos de la gestion du stationnement : coordination avec la fiche M4 ;
- > À propos des interactions avec les autres modes de transport : coordination avec les fiches M1 et M3 ;
- > À propos des connexions au réseau TC à la ZIPLO : coordination avec la fiche S4 ;
- > À propos du réaménagement de la route de Saint-Julien : coordination avec la fiche S1.

Illustration

3



1. Mesure réseau MD

-  Réseau fonctionnel à hiérarchiser existant / en projet
-  Futures passerelles des Sciers et projet MD / Tram 15
-  Projet de réaménagement de la route de Saint-Julien
-  Accompagnement du projet tram avec intégration des aménagement MD
-  Traversées de voirie importantes sur les axes pénétrants
-  Future interface multimodale dans le secteur Trèfle-Blanc

2. Axes forts intentionnels MD

-  Réalisation de l'axe fort DI n°6
-  Accompagnement de l'étude GE sud pour la réalisation d'un axe fort cyclable entre la Ziplo et le sud du Canton
-  Etudier la faisabilité d'équiper la route d'Annecy avec des aménagements MD dans les deux sens de circulation

Données générales

-  Limite communale
-  Bâtiment existant / projeté
-  Vélostation
-  Terminus Tram
-  Gare ferroviaire

M3 - GESTION DU TRAFIC MOTORISÉ

3

Orientations politiques concernées :

Encourager le report modal des transports motorisés individuels vers les transports en commun et les mobilités douces

Maîtriser le trafic routier et les nuisances grâce à la poursuite de la mise en place de zones à vitesse modérée, ainsi que la mise en place d'une stratégie de régulation sur les axes pénétrants de la commune (rétention, reports, canalisations)

Requalifier en étroite collaboration avec le Canton, la route de Saint-Julien avec une ambition multimodale

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 5 : Favoriser le report modal vers une mobilité durable

Contexte :

- > En étant une « porte d'entrée » du canton de Genève, la commune de Plan-les-Ouates est traversée par un trafic de transit très important qui ne cesse de croître année après année, sur des axes de plus en plus saturés ;
- > La présence de la ZIPLO, une des grandes zones industrielles et pôles économiques du canton, induit un trafic pendulaire, lui aussi important qui va notamment se renforcer avec le développement d'une nouvelle zone industrielle : la ZDIA Cherpines.

Objectifs :

- > Apaiser et sécuriser le trafic dans la zone urbaine dense et les villages (projets de modération) ;
- > Requalifier les voiries dans une logique de multimodalité et de rééquilibrer les espaces publics adjacents à celles-ci ;
- > Canaliser et maîtriser le trafic pendulaire à la suite de l'abandon du projet L1/L2 ;
- > Accompagner le report modal des collaborateurs de la ZIPLO, ainsi que des habitants de la commune.
- > Cette évolution du trafic dans la commune se confronte avec la volonté communale de préserver et protéger la population des nuisances du trafic et de favoriser la cohabitation des différents modes de transports.

Mesures :

1. Réaliser une étude pour limiter les nuisances liées au trafic motorisé de transit dans les différents villages et sur le réseau de quartier communal (en tenant compte de l'étude Genève Sud) et déterminer les mesures nécessaires à mettre en place ;
2. Evaluer l'opportunité et la faisabilité de mise en zone 30 ou zone de rencontre du réseau de quartier communal et des traversées des villages (cf. carte ci-après) ;
3. Réaliser un bilan de toutes les zones à vitesse modérée et si nécessaire, étudier les mesures correctives nécessaires à mettre en place ;
4. Aménager les carrefours d'accès des nouveaux secteurs de développement urbain ainsi que des futurs projets privés de manière à garantir la fluidité du trafic et le sécuriser, en veillant à ne pas péjorer la progression des TC et à limiter les conflits avec les MD ;
5. Etudier et, si besoin, restreindre l'accès pour la circulation motorisée, sauf véhicules agricoles, aux voiries de l'espace agricole dans le but de les rendre plus attractives et sécurisantes pour les mobilités douces (cf. carte ci-après) ;
6. Garantir une accessibilité satisfaisante de la commune par les réseaux primaires et secondaires, notamment pour assurer le bon développement économique des ZIPLO et ZDIA Cherpines ;

7. Favoriser le report modal sur les TC et MD pour les collaborateurs de la ZIPLO par la mise en œuvre du plan d'action multimodal élaboré conjointement avec les partenaires de la ZIPLO (tarifications stationnement, aide financière aux mobilités alternatives, critères d'attribution des places et amélioration des aménagements MD) ;
8. Réguler les flux de trafic sur la route de Saint-Julien et sur la route de Base en vue de favoriser le report sur l'autoroute de contournement pour le trafic de transit, tout en garantissant l'accès à la ZIPLO ;
9. Mettre en œuvre le plan de mobilité de l'administration communale visant un report modal vers les TC et MD ;
10. Requalifier la route de Base en intégrant des aménagements paysagers et en garantissant des itinéraires sécurisés et continus pour les mobilités douces.

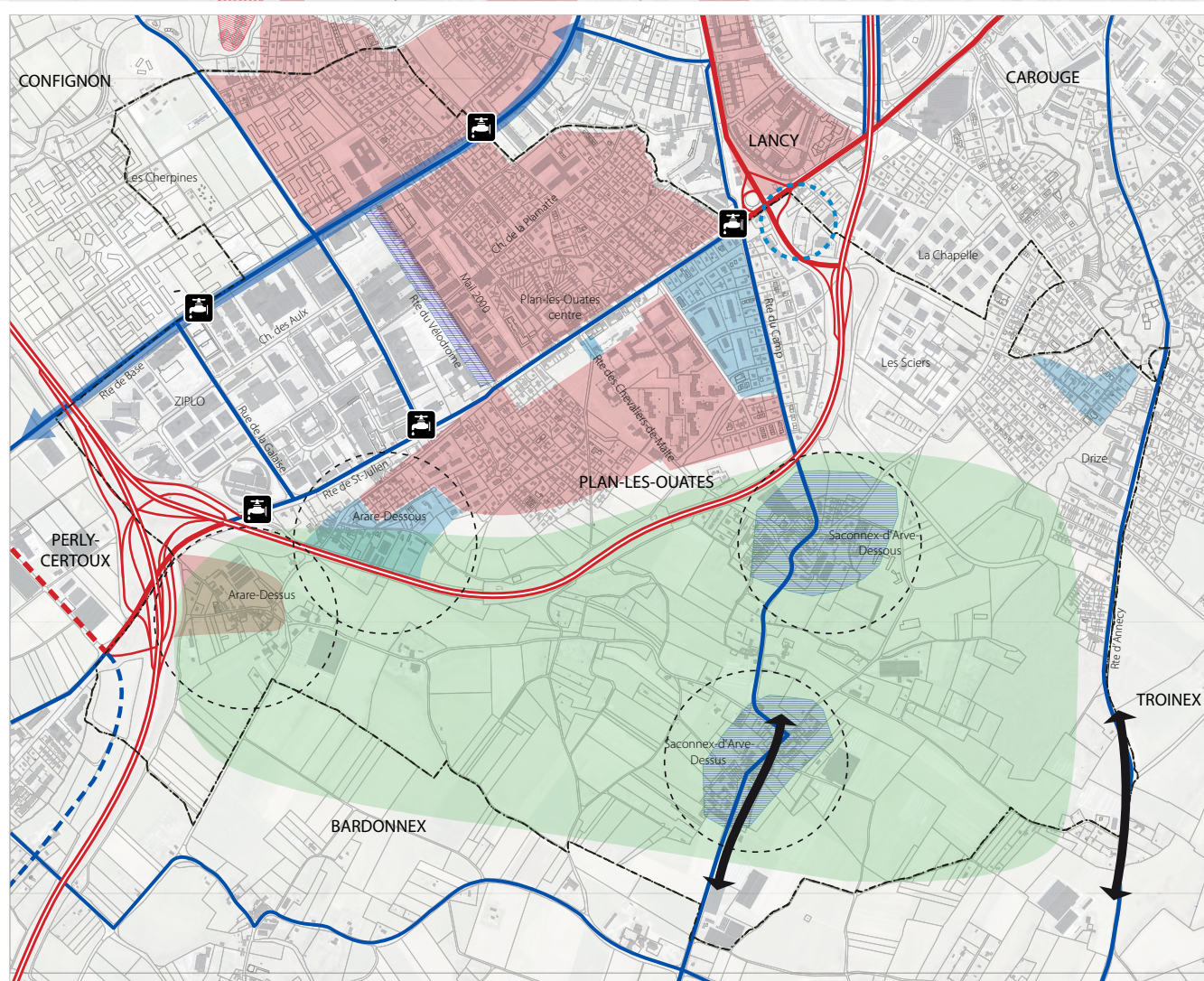
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton (OCT)
Mesure 2	2025-2030	
Mesure 3	2020-2025	
Mesure 4	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , OU, promeneurs/privés
Mesure 5	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , agriculteurs
Mesure 6	Long terme	Commune, Canton (OCT) , OU
Mesure 7	2020-2025	Commune , Canton (OCT), Centrale Mobilité, FTI, AZIPLO
Mesure 8	2025-2030	Commune, Canton (OCT)
Mesure 9	2020-2025	Commune
Mesure 10	2025-2030	Commune, Canton (OCT), Commune de Confignon

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos des interactions avec les autres modes de transport : coordination avec les fiches M1 et M2 ;
- > À propos du développement de nouvelles formes de mobilité : coordination avec la fiche M5 ;
- > À propos de la gestion du stationnement : coordination avec la fiche M4 ;
- > À propos du développement des futurs GP, de la ZIPLO et de la future ZDIA : coordination avec les fiches S4, S5 et S6 ;
- > À propos du réaménagement de la route de Saint-Julien : coordination avec la fiche S1.

Illustration

3



1. Hiérarchie du réseau

- Autoroute
- Réseau primaire
- Réseau primaire projeté
- Réseau secondaire
- Réseau secondaire projeté

2. Mesure trafic

- Accompagnement du réaménagement multimodal de la rte de Base en lien avec le projet tram
- Restreindre l'accès pour la circulation motorisée, sauf véhicules agricoles, aux voiries du Coteaux dans le but de les rendre plus attractives et sécurisantes pour les mobilités douces
- Gestion du flux de trafic en entrée de ville et favoriser le report sur l'autoroute de contournement
- Limiter les nuisances liées au trafic motorisé de transit dans les hameaux
- Flux pendulaire à canaliser en lien avec l'abandon de L1/L2

3. Stationnement et centrale mobilité

- Limite de gestion de la centrale Mobilité
- Future interface multimodale dans le secteur Tréfle-Blanc
- Réaliser un bilan des zones à vitesse modérée (zone 30 / zone de rencontre)
- Evaluer la faisabilité de réaliser des zones à vitesse modérée (zone 30 / zone de rencontre)

Données générales

- Limite communale
- Bâtiment existant / projeté

M4 - GESTION DU STATIONNEMENT

3

Orientation politique concernée :

Maîtriser le trafic routier et favoriser le report modal grâce à la mise en place d'une politique de stationnement cohérente et ambitieuse

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 5 : Favoriser le report modal vers une mobilité durable

Contexte :

- > Le canton de Genève est confronté à de nombreuses nuisances en lien avec le trafic motorisé, qui impactent notamment la qualité de vie des citoyens ;
- > Le trafic pendulaire ne cesse de se développer et la présence dans la commune d'une zone industrielle majeure en fait un pôle attractif supplémentaire ;
- > L'offre de stationnement privée et publique est importante, ce qui favorise l'utilisation des véhicules individuels ;
- > Les véhicules stationnés sur le domaine public occupent de l'espace. Espace qui pourrait être affecté à d'autres fonctions : projets de végétalisation ou en faveur des mobilités douces.

Objectifs :

- > Adopter une politique de stationnement cohérente tant pour les habitants que pour les employés (localisation des places, la gestion des places sur l'espace public, la durée de stationnement, etc.) ;
- > Favoriser la création de parkings centralisés ou mutualisés pour les futurs projets, afin de limiter les impacts sur le territoire, limiter les coûts et favoriser le report modal ;
- > Développer une stratégie intercommunale (Genève Sud) dans le cadre de la réalisation ou de la mise en œuvre de P+R, en cohérence avec le réseau de transports publics ;
- > Gagner de l'espace public pour des aménagements en faveur des transports publics, des mobilités douces, des espaces publics ou encore la végétalisation.

Mesures :

1. Evaluer les demandes d'octroi de dérogations au RPSFP (Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés) dans les secteurs récemment ou prochainement mieux desservis par les transports publics (en particulier l'extension du tram 15) ;
2. Différencier les places vélos et deux-roues motorisés sur domaine public pour éviter les conflits d'usage. Proposer des aménagements spécifiques (type arceau) et répartir équitablement ces emplacements sur le territoire communal. Dans la mesure du possible, prévoir au moins une place pour les vélos cargo à chaque emplacement vélo ;
3. Réaliser un bilan de la zone macaron existante et évaluer l'opportunité d'appliquer des mesures correctives (extension, réduction, limitation, etc.) ;
4. Améliorer la signalétique et le jalonnement des places de stationnement et des parkings publics (disponibilité des places libres et guidage des usagers vers les parkings avec des places disponibles) ;
5. Définir une stratégie d'encouragement à la mutualisation et à la centralisation du stationnement sur fonds privés pour limiter la construction de nouveaux ouvrages et analyse sur les capacités et taux d'utilisation des différents parkings ;
6. Supprimer le stationnement sauvage sur le domaine public en particulier dans les villages ;
7. Accompagner la mise en œuvre du nouveau P+R au niveau du quartier de Trèfle-Blanc ;
8. Adapter la réglementation du stationnement sur le domaine public dans la ZIPLO pour limiter les déplacements motorisés des pendulaires ;

9. Poursuivre et encourager la mise en œuvre de plans de mobilité d'entreprise au sein des entreprises de la ZIPLO afin de décourager le recours au transport individuel motorisé ;
10. Créer des places vélos et deux-roues motorisés dans les quartiers en nombre suffisant ;
11. Réaliser un parking de taille adéquate pour la pièce D afin d'éviter le report sur les zones villas adjacentes, en utilisant la ZIPLO comme soupape en cas d'événement exceptionnel (places sur domaine public et possible mutualisation des places sur fond privé) ;
12. Réaliser une étude sur les capacités et taux d'utilisation des différents parkings existants.

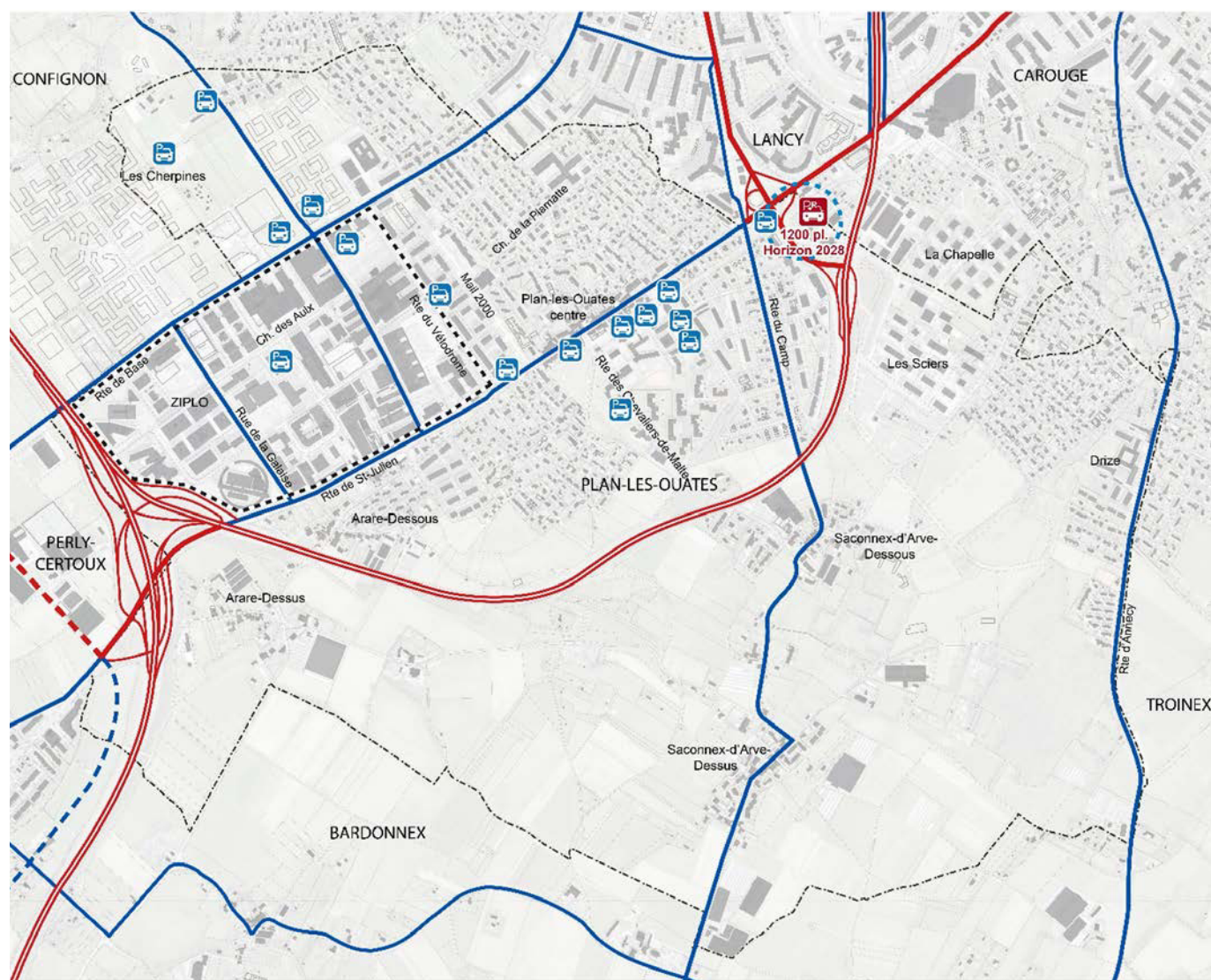
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 2	2020-2025	Commune , Canton (OCT)
Mesure 3	2025-2030	
Mesure 4	2020-2025	
Mesure 5	2025-2030	
Mesure 6	2020-2025	Commune , Canton (OCT), police municipale
Mesure 7	2025-2030	Commune, Canton (OCT) , Ville de Lancy
Mesure 8	2020-2025	Commune , Canton (OCT), Centrale Mobilité, FTI, AZIPLO
Mesure 9	2020-2025	Commune , Centrale Mobilité, FTI, AZIPLO
Mesure 10	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 11	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , AZIPLO
Mesure 12	2020-2025	Commune , Canton (OCT)

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du développement de nouvelles formes de mobilité : coordination avec la fiche M5 ;
- > À propos de la coordination avec les différents modes de transports : coordination avec les fiches M2 et M3 ;
- > À propos du développement de la ZIPLO : coordination avec la fiche S4.

Illustration

3



1. Hiérarchie du réseau

- Autoroute
- Réseau primaire
- - - Réseau primaire projeté
- Réseau secondaire
- - - Réseau secondaire projeté

2. Stationnement et centrale mobilité

- Futur parking relais projeté Trèfle-Blanc
- Parkings publics de la commune
Places totales : 712
- - - Limite de gestion de la Centrale Mobilité
- Future interface multimodale dans le secteur Trèfle-Blanc

Données générales

- Limite communale
- Bâtiment existant / projeté

M5 - DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉ, DIGITALISER ET PROMOUVOIR

3

Orientation politique concernée :

Encourager le développement et la mise à disposition des nouvelles formes de mobilité sur le territoire communal

Réduire les émissions liées aux déplacements motorisés via ces nouvelles formes de mobilités émergentes

Encourager l'utilisation des véhicules partagées en définissant une stratégie de déploiement à l'échelle de la commune

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 5 : Favoriser le report modal vers une mobilité durable

Contexte :

- > Avec la constante augmentation des charges de trafics surchargeant les axes majeurs de la commune, la qualité de vie des habitants, l'environnement et le climat sont les principaux touchés ;
- > Les nouvelles formes de mobilité se développent fortement, offrant ainsi de nouvelles possibilités de déplacements plus vertueuses.

Objectifs :

- > Réduire les nuisances liées au trafic TIM dans la commune ;
- > Augmenter la part des mobilités douces, grâce au développement de nouvelles formes de mobilité ;
- > Promouvoir des modes alternatifs de mobilité (subventions pour MD, offre abonnement multimodal, etc.) ;
- > Favoriser l'innovation en soutenant des projets pilotes.

Mesures :

1. Développer des bases logistiques (échange poids-lourds à vélo cargo par exemple) principalement dans les zones industrielles et en lien avec le développement des Cherpines ;
2. Proposer des zones de stationnement pour les vélos en libre-service afin de développer l'offre pour les vélos partagés dans la commune ;
3. Mettre en place un système de location de vélos-cargos à destination des habitants et des entreprises de la commune ;
4. Favoriser la création d'équipements de recharge électrique et d'entretien dans les zones de stationnement (voitures, deux-roues motorisés et vélos) ainsi que d'entretien pour les vélos ;
5. Développer les subventions communales d'écomobilité et promotion efficace sur ces subventions dans le cadre de différents événements communaux ;
6. Monitorer les infrastructures de mobilité (stationnement, pénétrantes cyclables, TC, etc.) pour connaître le comportement des usagers ;
7. Accompagner la mise en place d'un programme de développement et déploiement d'application Maas (abonnement multimodal unique, paiements simplifiés, communication et promotions, etc.) ;
8. Évaluer l'opportunité et promouvoir la mise en place d'un système local de car sharing et/ou covoiturage entre habitants ;
9. Accompagner le développement de ces nouvelles mobilités grâce à une communication efficace (associations communales, journaux communaux, etc.).

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	Long terme	Commune, Canton (OCT, OU), Centrale Mobilité, FTI, AZIPLO,
Mesure 2	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 3	2025-2030	Commune
Mesure 4	2020-2025	Commune
Mesure 5	2020-2025	Commune
Mesure 6	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 7	2025-2030	Commune, Canton (OCT), TPG
Mesure 8	2025-2030	Commune, Canton (OCT)
Mesure 9	2020-2025	Commune

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos des interactions avec les autres modes de transport : coordination avec les fiches M1, M2 et M3 ;
- > À propos du développement des aménagements des futurs GP et de la ZIPLO : coordination avec les fiches S4, S5 et S6.

E1 - INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

3

Orientation politique concernée :

Développer un maillage écologique sur l'ensemble du territoire communal et intégrer le principe de nature en ville sur les territoires à caractère urbain

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 4 : Développer un maillage écologique à l'échelle de la commune

Contexte :

- > L'infrastructure écologique du territoire communal de Plan-les-Ouates est constituée de réservoirs de biodiversité comme le bois du Milly et les étangs de la Bistoquette, de milieux relais et de corridors biologiques qui permettent aux espèces le déplacement d'un habitat à un autre. Ce réseau écologique prend place évidemment au cœur des milieux naturels et agricoles qui jouent un rôle clé, mais aussi dans les espaces plus urbanisés qui doivent absolument être pris en compte afin d'avoir une vision complète de notre infrastructure écologique. Le réseau d'espaces verts et de jardins privés fait partie intégrante des espaces qui permettent à la faune de circuler, de trouver refuge ou même d'accomplir un cycle de vie ;
- > Le développement et renforcement du réseau écologique doit s'appuyer sur les différentes trames qui le constitue. Pour se faire il convient d'avoir une vision spatialisée des différentes trames qui se superposent :
 1. **Trame verte** : Constituée de la végétation moyenne et haute (forêts, haies, arbres isolés, alignements d'arbres, cordons boisés, zones buissonnantes, etc.) ;
 2. **Trame bleue** : Constituée de milieux humides et aquatiques (zone humide, cours d'eau, plan d'eau temporaires ou permanents, noues, prairies humides, etc.) ;
 3. **Trame noire** : Constituée de zones favorables pour les espèces lucifuges qui ont besoin d'obscurité la nuit ;
 4. **Trames jaune et rouge** : Constituée de milieux ouverts et de prairies (zones cultivées, prairies sèches, clairières, zones pionnières, etc.) ;
 5. **Trame brune** : Constituée des sols.

Objectifs :

- > Préserver et renforcer les trames existantes qui constituent le réseau écologique ;
- > Améliorer le réseau écologique en aménageant de nouveaux réservoirs de biodiversité et en les connectant par le biais de corridors biologiques et milieux relais (en priorité dans les secteurs déficitaires à l'échelle de la commune) ;
- > Identifier les conflits humains/faune, en particulier les zones de forte mortalité pour les espèces et les obstacles afin de mettre en œuvre une stratégie pour le franchissement des grandes coupures ;
- > Prendre en compte le réseau écologique dans les projets de constructions (routes, habitations) et dans les zones urbanisées.

Mesures :

1. Identifier l'ensemble du réseau écologique existant :
 - a. Cartographier les réservoirs de biodiversité, les milieux relais et les corridors biologiques et les classer par trames ;
 - b. Sur la base de cette cartographie mettre en évidence les secteurs lacunaires et les secteurs où il serait très favorable d'améliorer le réseau écologique ;
2. Renforcer et améliorer (qualitativement et quantitativement) le réseau écologique :
 - a. Trame verte :
 - > Préserver la végétation existante ;
 - > Renforcer l'arborisation (voir fiche sur le patrimoine arboré) et développer le réseau de haies vives. Les pénétrantes de verdure doivent être consolidées car elles garantissent la circulation des espèces, notamment dans l'espace urbain ;

- > Promouvoir le choix d'espèces indigènes ou adaptées aux conditions climatiques actuelles et futures ;
 - b. Trame bleue :
 - > Protéger les milieux humides et aquatiques existants ;
 - > Valoriser le rôle du cycle de l'eau et de la multifonctionnalité des écosystèmes aquatiques. Quand cela est possible recréer de nouveaux réservoirs de biodiversité et mettre en réseau les milieux existants par la création et l'amélioration des corridors et des zones relais ;
 - > Favoriser le développement de noues, d'étangs ou de bassins de rétention paysager dans les nouveaux projets ou rénovations ;
 - > Mettre en œuvre des principes d'entretien pérennes comme les curages afin d'éviter l'atterrissement et la disparition des milieux humides et aquatiques déjà existants ;
 - c. Trame noire :
 - > Élaborer et mettre en œuvre un plan lumière à l'échelle de la commune. Ce dernier devra lister les mesures actuellement mises en œuvre ;
 - > Mettre en évidence les améliorations possibles sur l'équipement d'éclairage actuel, les équipements à renouveler prochainement, les secteurs d'intervention prioritaire et poser un cadre pour les futurs quartiers à développer (par exemple : choisir la température de couleur d'éclairage la moins néfaste pour la faune, abaisser la lumière au milieu de la nuit, procéder à l'extinction complète de certains secteurs, luminaires intelligents, etc) ;
 - d. Trame jaune et rouge :
 - > Préserver et améliorer la richesse des milieux ouverts et des prairies ;
 - > Adapter et extensifier l'entretien de ces milieux afin de les rendre plus accueillants pour la faune, tout en tenant compte des usages par la population : conversion de surface de gazon en prairie fleurie (voir fiche biodiversité / nature en ville), implantation de prairies dans les projets de construction, mise en place de jachère, etc. ;
3. Mettre en œuvre une stratégie pour réduire les conflits humains/faune, la mortalité de certaines espèces et permettre le franchissement des grandes coupures :
- a. Identifier l'ensemble des zones de conflits humains/faune (ouvrages infranchissables, forte mortalité, territoire trop fractionné, activités en plein air perturbant la faune, etc.) afin d'affiner notre compréhension des dysfonctionnements du réseau écologique ;
 - b. Mettre en place des mesures pour réduire ces conflits et préserver la faune. Par exemple : installation d'ouvrage de franchissement souterrain des routes pour la petite faune, développement de corridors biologique pour reconnecter les milieux entre eux et permettre à la faune de s'y déplacer sans risques, limiter certains usages humains, limiter la présence des chiens dans certains secteurs, etc ;
 - c. Mettre en œuvre des solutions pour le franchissement de la faune sur les axes de coupure principaux déjà identifiés (autoroute, route de Base et route de Saint-Julien) ;
 - d. Poursuivre la mise en œuvre des mesures en faveur des batraciens sur le chemin de l'Abérieu.

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025 (en amont des mesures suivantes)	Commune , Canton (OCAN), associations
Mesure 2	2020-2025	Commune , Canton (OCAN, OCEN), associations, propriétaires privés
Mesure 3a, b, c	2025-2030	Commune , Canton (OCT, OCAN)
Mesure 3d	2020-2025	Commune

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du renforcement du réseau vert/bleu/noir : coordination avec la fiche E2 ;
- > À propos de l'accompagnement de la densification par des aménagements naturels et paysagers : coordination avec les fiches E1, E2, E3 et U1

	Site prioritaire pour la flore		Corridor à créer
	Site prioritaire pour la faune		Réservoirs de biodiversité à préserver
	Prairies sèches et extensives		Obstacles principaux aux déplacements de la faune
	Inventaire fédéral des zones de reproduction des batraciens		Point dur à traiter
	Corridor fonctionnel		Cours d'eau à remettre à ciel ouvert
	Corridor à renforcer		Limite communale

E2 - NATURE EN VILLE

3

Orientation politique concernée :

Développer un maillage écologique sur l'ensemble du territoire communal et intégrer les principes de nature en ville sur les territoires à caractère urbain

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 4 : Développer un maillage écologique à l'échelle de la commune

Contexte :

- > La commune de Plan les Ouates constitue un site de transition entre la plaine agricole au sud et le corridor de l'Arve au nord. La zone urbaine constitue toutefois encore trop souvent une rupture dans les infrastructures écologiques. La restauration des connexions (ou du moins la mise en place de milieux relais) nécessite donc de redévelopper un maillage au sein des zones construites, non seulement dans les parcs urbains, mais également dans les espaces publics de moindre importance et dans les parcelles privées. En plus de favoriser la biodiversité, les principes de nature en ville contribuent à assainir l'air, restaurer les sols et limiter les îlots de chaleur.

Objectifs :

- > S'appuyer sur les réseaux MD et espaces publics pour renforcer le maillage écologique initié par la commune;
- > Promouvoir les principes de nature en ville au sein des quartiers privés (villa, locatif) pour réduire les effets de coupure (haie, clôture, grillage, etc.), diversifier les milieux, préserver la biodiversité en ville et les services rendus (richesse écologique, régulation climatique et hydraulique, protection des sols, lien social, etc.) ;
- > Encourager et accompagner la population dans la mise en place de mesures favorisant la nature en ville.
- > Limiter les îlots de chaleur grâce à des mesures de végétalisation ciblées.

Mesures :

1. S'appuyer sur les réseaux MD et espaces publics pour renforcer le maillage écologique initié par la commune :
 - a. Identifier les secteurs sujets aux îlots de chaleur sur le territoire communal et les traiter de façon prioritaire dans la mise en place de mesures de végétalisation ;
 - b. Intégrer des aménagements biologiques favorables (bande herbeuse, alignement d'arbres, haie, buisson, structure pour la faune tels que tas de bois, pierrier, nichoir, hôtel à insectes) au développement du réseau de mobilité douce et d'espaces publics et privilégier des revêtements perméables dans la mesure du possible ;
 - c. Identifier/inventorier les espèces protégées (faune, flore et biotope) au sein des espaces ouverts (publics et privés), développer des mesures de conservation et définir les principes de compensation quand la conservation n'est pas possible in situ ;
 - d. Favoriser la mise en place de milieux humides (noues, étangs) et d'aménagements biologiques favorables/espèces de valeur dans les projets de construction et rénovations ;
 - e. Adapter l'illumination des cheminements en fonction de la hiérarchie du réseau et de la trame noire communale ;
 - f. Favoriser les essences indigènes et/ou adaptées aux évolutions climatiques pour les plantations;
 - g. Travailler les aménagements sur trois strates (arbres, arbustes, herbeux) ;
 - h. Favoriser un entretien différencié des espaces verts (alternance dans les fauches, fauches tardives, évacuation du produit de coupe, entretien limité dans les secteurs non exploités) et renoncer, dans la mesure du possible, au traitement phytosanitaire ;
 - i. Végétaliser, dans la mesure du possible, la toiture et les façades des bâtiments communaux ;
 - j. Favoriser le développement de projets types potagers urbains ;

- k. Définir des objectifs de végétalisation (plan des aménagements extérieurs, plan d'entretiens, taux de perméabilité, traitement des toitures) pour les projets de construction/rénovation ;
 - l. Evaluer la possibilité de remplacer l'enrobé sur les places de stationnement par des revêtements perméables (pavé-gazon ou autre) ;
 - m. Lors de réfections du réseau routier, proposer l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement voire identifier les chemins pouvant être déclassés et rendus perméables ;
 - n. Lutter contre les espèces invasives et les organismes nuisibles : recenser, identifier les foyers, définir les mesures d'action et les mettre en œuvre ;
2. Promouvoir les principes de nature en ville auprès des privés et accompagner la population dans la mise en place de mesures favorisant la biodiversité :
- a. Mettre à disposition les guides pour des aménagements en faveur de la faune (nichoir à oiseaux, chauves-souris, abris à hérissons) via les différents moyens de communication de la Commune ;
 - b. Organiser des ateliers et événements pour informer la population sur les principes de nature en ville et les actions pouvant être mises en œuvre à l'échelle individuelle ;
 - c. Mettre en place des interventions éducatives dans les écoles pour sensibiliser à la nature en ville et la protection de la biodiversité ;
 - d. Sensibiliser les propriétaires de villas ou d'immeubles à l'entretien différencié de leur jardin (tonte, taille des haies) et aux alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires ;
 - e. Encourager les propriétaires à remplacer leurs haies actuelles par des haies vives ;
 - f. Accompagner les habitants dans la mise en place de structures diversifiées pour la faune (nichoirs, murgiers, hôtels à insectes, haies vives, arborisation structurante etc.) ;
 - g. Encourager les propriétaires à réduire le nombre de clôtures, à installer des clôtures avec une maille plus large ou à maintenir des espaces suffisamment grands pour permettre le passage de la faune.

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1a-d, f-n	2020-2025	Commune , OCAN, OCT, associations de protection de l'environnement
Mesure 1e	2025-2030	Commune , OCEN
Mesure 2a-g	2020-2025	Commune , OCAN, DIP, associations de protection de l'environnement

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos de l'infrastructure écologique : coordination avec la fiche E1 ;
- > À propos de l'arborisation : coordination avec la fiche E3
- > À propos des cheminements de mobilité douce et de la promotion des nouvelles formes de mobilité : coordination avec les fiches M2 et M5 ;
- > À propos de la colonne vertébrale des espaces publics : coordination avec la fiche U1.

E3 - PATRIMOINE ARBORÉ

3

Orientation politique concernée :

Développer un maillage écologique sur l'ensemble du territoire communal et intégrer les principes de nature en ville sur les territoires à caractère urbain

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 4 : Développer un maillage écologique à l'échelle de la commune

Contexte :

- > Le territoire communal de Plan-les-Ouates possède de grands espaces ouverts qui contribuent à façonner le territoire tant d'un point de vue économique (agriculture) que paysager et écologique. Le patrimoine arboré de la commune (qui ne comprend pas les espaces cadastrés en forêt qui disposent d'un régime fédéral de protection) constitue un élément important du maillage écologique (trame verte) et participe à la structure paysagère de la commune (arbre isolé, alignement d'arbres, vergers, etc.) ;
- > La protection et la mise en valeur de l'arborisation revêtent donc une grande importance pour la commune, notamment dans la mise en application de la stratégie d'arborisation et du plan climat cantonal.

Objectifs :

- > Préserver et renforcer le patrimoine arboré ;
- > Augmenter les espaces de plantation ;
- > Augmenter le taux de canopée du territoire communal ;
- > Adapter les essences aux conditions locales et au réchauffement climatique ;
- > Lutter contre les îlots de chaleur.

Mesures :

1. Mettre en place un inventaire dynamique du patrimoine arboré communal existant :
 - a. Dresser une cartographie du patrimoine arboré communal existant ;
 - b. Intégrer annuellement dans la base de données les nouvelles plantations, les abattages et compensations y relatives (taille, essence, implantation) ;
 - c. Utiliser la cartographie pour identifier les axes à renforcer ;
2. Préserver, mettre en valeur et renforcer le patrimoine arboré :
 - a. Adapter l'entretien des arbres à leur état sanitaire et fonction paysagère/écologique ;
 - b. Privilégier des espaces généreux afin de planter des arbres de première grandeur (30 à 50m) ;
 - c. Privilégier les plantations en pleine terre, favoriser la vie dans le sol et protéger les systèmes racinaires ;
 - d. Veiller à la qualité des sols et promouvoir des fosses de plantations favorisant un développement optimal des espèces (continuité des fosses de plantation, dimension généreuse, reconstitution de sols vivants, etc.) ;
 - e. Intégrer la gestion de l'eau des routes, trottoirs, chemins et toitures afin d'en faire bénéficier les arbres quand cela est possible (gestion des pentes pour acheminer l'eau au pied des arbres plutôt que de l'évacuer, revêtements perméables, etc.) ;
 - f. Favoriser les espèces indigènes qui participent au maintien de la biodiversité dans les espaces de nature et les corridors biologiques ;
 - g. Planter et tester des espèces de demain dans les secteurs à fort caractère urbain ;
 - h. Encourager les initiatives privées ;
3. Répondre aux enjeux climatiques de demain :
 - a. Garantir la pérennité des arbres sur le domaine public en leur offrant des conditions optimales et en portant une attention particulière pour les arbres se trouvant dans des conditions difficiles (espaces très minéralisés) ;

- b. Répertoire les îlots de chaleur afin de déterminer des secteurs prioritaires pour les futures plantations ;
- c. Favoriser les formes libres et diminuer les opérations de taille pour maximiser l'ombrage ;
- d. Se rapprocher d'un taux de canopée de 30% d'ici 2050 ;
- 4. Développer une production locale (pépinière locale) :
 - a. Développer une pépinière locale pour assurer la plantation d'arbres adaptés à notre région (climat, sol, etc.) dans les espaces publics des Cherpines ;
 - b. Cibler la production des essences à mettre en valeur dans la commune et/ou pour répondre aux enjeux climatiques.

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton (OCAN)
Mesure 2	2020-2025	Commune , Canton (OCAN), propriétaires privés
Mesure 3a-c	2020-2025	Commune , Canton (OCAN, OCEN)
Mesure 3d	Long terme	Commune , Canton (OCAN, OCEN)
Mesure 4	2020-2025	Commune , Canton (OCAN)

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos de la biodiversité : coordination avec les fiches E1 et E2
- > À propos de la mise en valeur du patrimoine arboré : coordination avec les fiches E1, E2 et U1 ;
- > À propos de la réponse aux enjeux climatiques : coordination avec la fiches U1.

E4 - ESPACE AGRICOLE

3

Orientation politique concernée :

Promouvoir la diversité et la complémentarité des espaces ouverts tout en optimisant leur valeur paysagère, naturelle et productive

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 6 : Préserver et valoriser l'espace rural

Contexte :

- > Le territoire communal de Plan-les-Ouates se caractérise par deux espaces distincts. Au nord la zone urbaine fortement densifiée qui voit sa limite nord structurée par l'Aire et au sud la grande plaine agricole qui accueille les villages de Saconnex-d'Arve Dessus, Saconnex-d'Arve Dessous, Arare-Dessus et Arare-Dessous ;
- > La préservation et la valorisation des espaces agricoles constitue un enjeu majeur des politiques actuelles (assurer l'indépendance alimentaire, préserver le paysage et les milieux naturels, répondre aux enjeux du plan climat), la dernière pandémie a aussi permis de mettre en évidence les conflits d'usage pouvant résulter des usages de loisirs au regard des exploitations agricoles des parcelles.

Objectifs :

- > Promouvoir les productions locales ;
- > Sensibiliser la population au regard des contraintes agricoles ;
- > Coordonner les cheminements de mobilité douce avec le monde agricole ;
- > Adapter les éventuelles mesures de modération de trafic aux contraintes du gabarit des engins agricoles ;
- > Assurer une coordination intercommunale pour la gestion de l'espace agricole ;
- > Préserver le paysage et les dégagements en lien avec les espaces agricoles.

Mesures :

1. Promouvoir la production locale :
 - a. Soutenir la mise en œuvre du projet d'une épicerie participative faisant la promotion de produits locaux, en collaboration avec les agriculteurs ;
 - b. Promouvoir la production locale au sein des écoles et des restaurants « administratifs » (mise en avant des productions locales dans les plats des cantines, distribution de fruits locaux dans les écoles) ;
2. Sensibiliser la population au regard des contraintes agricoles :
 - a. Mettre en place une journée de l'agriculture (visite d'exploitation, découverte du terroir, des modes de production, des usages du sol, etc.) ;
 - b. Sensibiliser la population à la problématique des agriculteurs (pression humaine sur les cultures (chiens, promeneurs, etc.) par une communication adaptée (site internet de la commune, journal communal, affichage dans les champs, etc.) ;
 - c. Définir une stratégie dans la lutte contre les déchets dans les espaces ouverts (publics et privés) ;
3. Maintenir le dialogue avec les agriculteurs et les associer aux démarches de planification touchant à l'espace rural ;
4. Coordonner les aménagements de mobilité (mobilité douce, aménagement routier) avec le monde agricole :
 - a. Définir en collaboration avec les agriculteurs les axes de mobilité douce empruntant des chemins agricoles pour assurer une compatibilité optimale ;

- b. Adapter les dimensions et aménagements des cheminements pour ne pas prêter les exploitations agricoles ;
 - c. Adapter les éventuelles mesures de modération de trafic aux contraintes du gabarit des engins agricoles.
5. Évaluer les potentiels de maintien, valorisation ou transformation des zones agricoles spéciales :
 - a. Inventorier les serres inutilisées et identifier les raisons ;
 - b. Identifier en collaboration avec les propriétaires, les potentiels de reconversion, évaluer les potentiels de mise en valeur par la commune (point de rencontre, lieu de vente éphémère, etc.) ;
 - c. Initier un dialogue avec le Canton sur la stratégie cantonale de reconversion des serres ;
 6. Coordonner la prise en compte du développement agricole avec la commune de Bardonnex (espace agricole à cheval sur les deux communes participant au grand paysage) ;
 7. Assurer la conservation des vieux vergers (intérêts écologiques et paysagers) et la préservation des dégagements sur le grand paysage ;
 8. Évaluer l'opportunité de changer l'affectation de la parcelle 5764 en zone de verdure.

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1a, b	2025-2030	Commune , OCAN, agriculteurs, restaurateurs, DIP
Mesure 2a	2025-2030	Commune , agriculteurs
Mesure 2b, c	2020-2025	Commune
Mesure 3	2020-2025	Commune , agriculteurs
Mesure 4	2020-2025	Commune , Canton (OCT), agriculteurs
Mesure 5	2025-2030	Commune, Canton (OCAN, OU) , propriétaires privés
Mesure 6	2020-2025	Commune de Plan-les-Ouates, Commune de Bardonnex
Mesure 7	2020-2025	Commune
Mesure 8	2025-2030	Commune

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos des cheminements de mobilité douce et de la promotion des nouvelles formes de mobilité : coordination avec les fiches M2 et M5 ;
- > À propos des villages situés dans l'espace rural : coordination avec la fiche S7.

E5 - GESTION DES DÉCHETS

3

Orientation politique concernée :

Prendre des mesures à l'échelle communale pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Stratégie 6 : Préserver et valoriser l'espace rural

Contexte :

- > Dans son Plan cantonal de gestion des déchets (PGD 2020-2025), le Canton de Genève se fixe comme objectif principal à atteindre : « Genève zéro déchet ». Pour ce faire, des actions doivent être menées à toutes les étapes de la chaîne des déchets : diminution à la source, valorisation, tri et sensibilisation de la population.
- > La Commune de Plan-les-Ouates partage cette ambition et est inscrite au programme des SIG ; ÉCO21-déchets afin d'améliorer le tri sélectif des déchets urbains des ménages et des entreprises.

Objectifs :

- > Diminuer la quantité de déchets incinérables sur le territoire communal ;
- > Promouvoir le tri des déchets à la source ;
- > Favoriser la création de déchetteries ;
- > Limiter la production de matériaux d'excavation dans les chantiers et valoriser ceux qui subsistent.

Mesures :

1. Mettre en place des campagnes de sensibilisation régulières pour informer la population sur les enjeux liés à la production de déchets et les solutions pouvant être mises en œuvre (recyclage, valorisation, réutilisation, etc) ;
2. Augmenter le recyclage des déchets urbains¹ pour tendre vers un taux de 80% (160 kg/hab/an) d'ici 2025 et 100% (150 kg/hab/an) d'ici 2030.
3. Réévaluer les besoins en écopoints dans les quartiers existants (sur domaine privé et public) et poursuivre l'harmonisation avec les points de collecte dans les nouveaux quartiers ;
4. Lors de nouvelles constructions, favoriser l'installation d'écopoints sur domaine privé ;
5. Assurer la réalisation d'un concept de gestion des matériaux d'excavation dans tout nouveau projet communal de construction ou de rénovation d'envergure et promouvoir cette pratique auprès des privés ;
6. Privilégier l'utilisation de matériaux recyclés sur les chantiers communaux et promouvoir cette pratique auprès des privés ;
7. Poursuivre la collaboration avec la Ville de Genève sur les programmes ge-repare.ch et ge-reutilise.ch et communiquer sur ces programmes auprès de la population ;
8. Appliquer le monopole communal (taxe pour la levée des déchets incinérables) à l'ensemble des entreprises de la ZIPLO ;
9. Augmenter la valorisation des déchets organiques de l'administration communale, en particulier les déchets générés par l'entretien des parcs et jardins qui devront si possible être valorisés localement (compostage, broyage ou mulching).

¹ Les déchets urbains sont tous les déchets provenant des ménages (ordures, verre, emballages, plastiques, carton, papier, bois, déchets de cuisine, etc) ainsi que tous les autres déchets de composition analogue (notamment provenant des industries et de l'artisanat).

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune
Mesure 2	2020-2025	Commune , GESDEC
Mesure 3	2025-2030	Commune
Mesure 4	2020-2025	Commune , propriétaires privés, OAC
Mesure 5	2020-2025	Commune , propriétaires privés, OAC
Mesure 6	2020-2025	Commune , GESDEC, propriétaires privés,
Mesure 7	2020-2025	Commune , Ville de Genève
Mesure 8	2020-2025	Commune , AZIPLO
Mesure 9	2020-2025	Commune

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos de la mise en place de nouveaux écopoints : coordination avec les fiches S6 et S5 ;
- > À propos de la gestion des matériaux d'excavation et du recyclage sur les chantiers : coordination avec les fiches S6 et S5 ;
- > À propos de la production de déchets dans la ZIPLO : coordination avec la fiche S4.

S1 - ROUTE DE SAINT-JULIEN

3

Orientation politique concernée :

Poursuivre la requalification de la route de Saint-Julien, en étroite collaboration avec le canton, avec une ambition multimodale en développant des aménagements pour la mobilité douce ainsi que la priorisation des bus. Maîtriser le trafic routier sur cet axe majeur pénétrant du canton avec la mise en place d'une stratégie de régulation.

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 2 : Développer un réseau d'espaces publics structurants

Contexte :

- > La route de Saint-Julien est un axe pénétrant majeur cantonal qui traverse la commune et qui est saturé durant les heures de pointe ;
- > Les aménagements pour les modes doux y sont insuffisants : aménagement cyclable discontinu, traversées piétonnes peu confortables.

Objectifs :

- > Requalifier l'axe dans une logique multimodale ;
- > Créer des aménagements confortables pour les modes doux ;
- > Faciliter la progression des bus durant les heures de pointes ;
- > Maîtriser le trafic de transit sur la route de Saint-Julien tout en évitant que celui-ci percole sur les axes adjacents (notamment la route du Camp).
- > Accompagner le projet routier par une requalification des espaces publics adjacents.

Mesures :

1. Accompagner l'étude en cours sur la route de Saint-Julien afin d'évaluer les opportunités d'amélioration de la progression des bus (en intégrant également une éventuelle réduction du nombre d'arrêts) ;
2. Réguler les flux de trafic sur la route de Saint-Julien et sur la route de Base en vue de favoriser le report sur l'autoroute de contournement pour le trafic de transit, tout en garantissant l'accès à la ZIPLO ;
3. Utiliser le réaménagement de la route de Saint-Julien pour drainer les déplacements utilitaires à vélo et offrir un itinéraire de loisirs sur la promenade tordue ;
4. Accompagner l'étude pilotée par le canton sur la requalification de la route de Saint-Julien, en proposant également une requalification des espaces publics adjacents et la création d'espaces publics, si possible végétalisés, sur le linéaire de la route, là où le gabarit le permet ;
5. Evaluer la sécurité des traversées piétonnes et cyclables sur la route de Saint-Julien et les mettre en conformité ;
6. Augmenter l'offre en stationnement pour les vélos et les deux-roues motorisés à proximité des arrêts TC, places publiques et zones d'activités denses le long de la route de Saint-Julien.

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune, Canton (OCT) , TPG
Mesure 2	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 3	2020-2025	Commune , Canton (OCT), Provélo, association des habitants de quartier, OCAÏ
Mesure 4	2020-2025	Commune, Canton (OCT)
Mesure 5	2020-2025	Commune , Canton (OCT)
Mesure 6	2020-2025	Commune, Canton (OCT)

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réaménagement multimodal de la route : coordination avec la fiche M1, M2 et M3 ;
- > À propos du développement de nouvelles formes de mobilité : coordination avec la fiche M5 ;
- > À propos de la gestion du stationnement : coordination avec la fiche M4 ;
- > À propos du développement de la ZIPLO : coordination avec la fiche S4.
- > À propos de la création d'espaces publics végétalisés : coordination avec les fiches E2 et E3.

Illustration



3

Mesures



Vérifier et mettre en conformité
les traversées piétonnes et cyclables



Projet de réaménagement multimodal de la rte de Saint-Julien



Augmenter l'offre en stationnement pour les vélos à proximité des arrêts TC, places publiques, équipements publics et zones d'activités denses



Arrêts de bus existants /Arrêt à supprimer pour améliorer la progression des bus



Réguler les flux de trafic en entrée
de ville sur la route de St-Julien
et favoriser le report sur
l'autoroute de contournement

S2 - PROJET DE PLANIFICATION DU SECTEUR DES VUATTES

3

Orientation politique concernée :

Promouvoir la diversité des secteurs bâtis en proposant une stratégie pour la densification de certains secteurs, tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels non-bâtis.

Stratégie concernée :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Contexte :

- > Le secteur des Vuattes est actuellement classé en zone 5 ;
- > Il est situé à l'entrée de la commune, entre le centre de Plan-les-Ouates (à l'ouest), la gare de Lancy-Bachet (à l'est) et le nouveau quartier des Sciers (plus loin au sud) ;
- > La stratégie pour la zone 5 prévoit une modification de zone en zone de développement 4A sur ce secteur (nommé « Plan-les-Ouates » dans le document de stratégie zone 5).

Objectifs :

- > Densifier et requalifier l'entrée est de la commune par un développement harmonieux de toutes les parcelles, en donnant une vision cohérente à l'ensemble du secteur et en intégrant une transition douce entre le centre du village et les quartiers plus récents des Palettes, du Trèfle d'Or et du Trèfle Blanc ;
- > Permettre d'introduire une mixité (par ex. services à la population) à l'échelle du secteur ;
- > Améliorer la performance énergétique des bâtiments (neuf, rénovation) et réfléchir à l'approvisionnement énergétique des bâtiments, notamment leur raccordement aux réseaux thermiques (voir plan directeur des énergies) ;
- > Favoriser les constructions bas carbone ;
- > Réduire au maximum les excavations et, par extension, favoriser la préservation du sol ;
- > Garantir des espaces paysagers et naturels de qualité dans le cadre du futur développement du secteur ;
- > Favoriser les perméabilités piétonnes et requalifier le cheminement de mobilité douce qui traverse le secteur (promenade tordue) et connecte le secteur au centre de PLO et aux équipements de proximité ;
- > Atténuer et maîtriser les nuisances dues à la route de Saint-Julien et la route du Camp ;
- > Garantir un lien et une transition qualitative avec la zone 4B protégée qui restera protégée.

Mesures :

1. Appliquer la stratégie pour la zone 5 afin de densifier le secteur de manière qualitative :
Une modification de zone en zone de développement 4A est préconisée pour ce sous-secteur de manière à permettre un développement cohérent de la commune avec les projets majeurs limitrophes : proximité des secteurs stratégiques des Palettes (Lancy) et de la gare de Lancy-Bachet. Les parcelles concernées par la modification de zone pourront à terme faire l'objet de plusieurs opérations d'aménagement selon les opportunités et les temporalités des différents acteurs (commune, propriétaires).
2. Lancer l'élaboration d'une image directrice pour assurer un développement cohérent de l'ensemble du secteur ;
3. Favoriser une implantation préférentielle des activités de services, tout en garantissant leur accessibilité, dans deux parties du secteur (voir plan ci-après) :
 - a. le long de la route de Saint-Julien, en prolongation de la zone 4B protégée ;
 - b. dans la partie est du secteur située entre la route du Camp et la zone industrielle et artisanale ;
4. Conditionner le développement des parcelles à la création de perméabilités de mobilité douce à travers le secteur ;

5. Réaménager la promenade tordue pour faciliter la cohabitation entre les différents modes de transports présents, qui est notamment difficile à cause du passage des vélos électriques. Utiliser le réaménagement de la route de Saint-Julien pour drainer les déplacements utilitaires en vélo ;
6. Proposer une implantation bâtie respectant les aménagements naturels et paysagers le long de la promenade tordue ;
7. Gérer le partage de la mobilité sur la route du Camp (par ex. construction d'un trottoir plus large, de pistes cyclables, etc.) et traiter les transitions entre les parcelles et la route ;
8. Canaliser le trafic de transit en amont afin de limiter les nuisances sur la route du Camp.

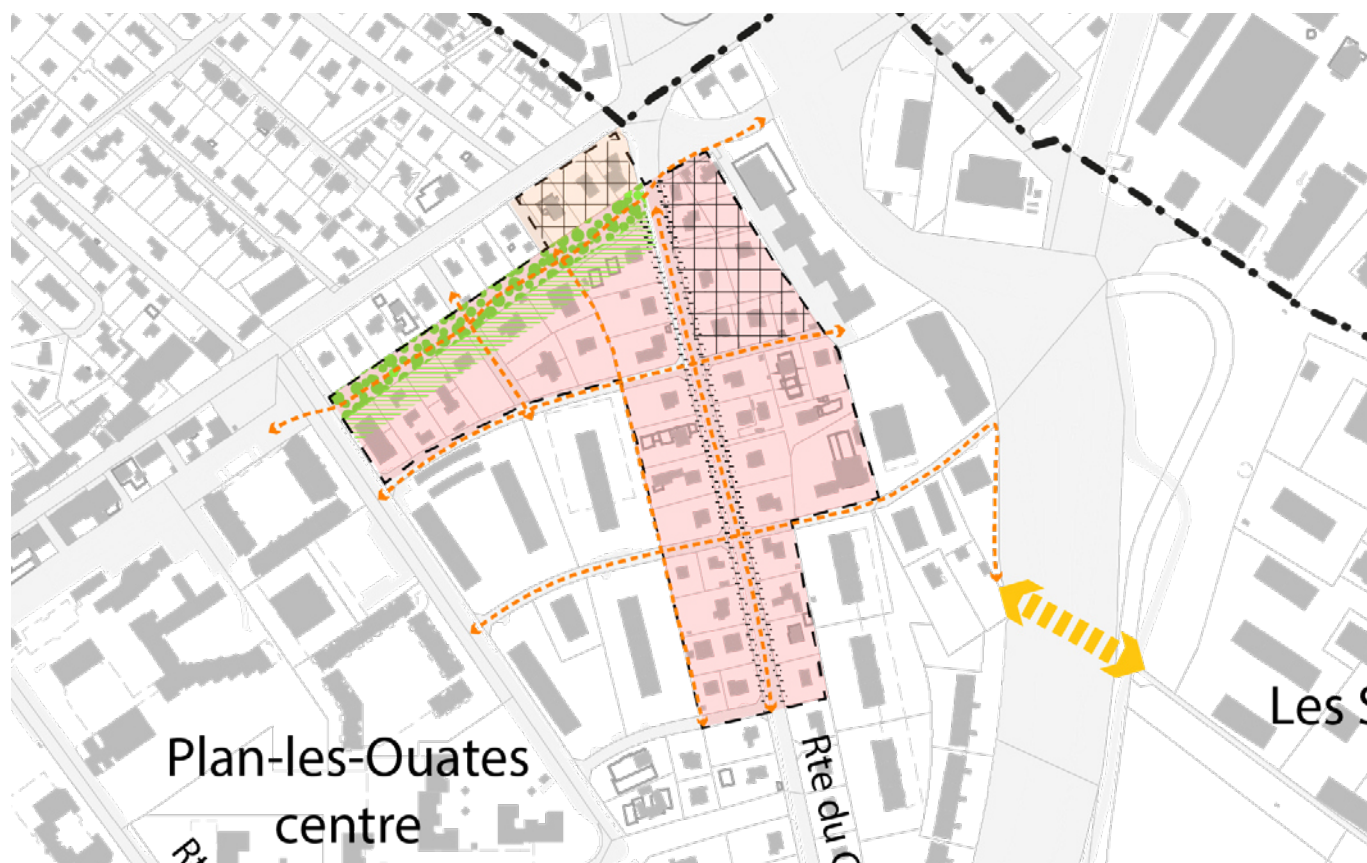
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton (OU), promoteurs, propriétaires privés
Mesure 2	2025-2030	Commune, Canton (OU)
Mesure 3	2025-2030	Commune , promoteurs, propriétaires privés
Mesure 4	2025-2030	Commune , Canton (OCT)
Mesure 5	2020-2025	Commune , Canton (OCT, OCAN)
Mesure 6	2025-2030	Commune , promoteurs, propriétaires privés
Mesure 7	2025-2030	Commune, Canton (OCT)
Mesure 8	2025-2030	Commune , Canton (OCT)

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau des cheminements de MD : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos du réaménagement de la route de Saint-Julien : coordination avec la fiche S1 ;
- > À propos de l'accompagnement de la densification par des aménagements naturels et paysagers : coordination avec les fiches E1, E2 et E3.

Illustration

3



Mesures

-  Implantation préférentielle des activités de services
-  Amélioration ou création de perméabilités de mobilité douce
-  Réaménagement de la promenade tordue
-  Implantation bâtie respectant les aménagements naturels et paysagers

 Gestion du partage de la mobilité sur la route de Camp et des transitions entre les parcelles et la route

 Construction de la passerelle des Sciers

 Secteur en zone 5 concerné par une MZ en zone 4A

 Secteur en zone 5 sans dérogation

Données générales

-  Limite communale
-  Bâtiment existant / projeté



Promenade tordue



Route du Camp

S3 - DÉVELOPPEMENT D'ARARE-DESSOUS

3

Orientation politique concernée :

Promouvoir la diversité des secteurs bâtis en proposant une stratégie pour la densification de certains secteurs, tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels non-bâties.

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Contexte :

- > Le village d'Arare-Dessous a fait l'objet d'une modification de zone en 2011 ;
- > Son centre est aujourd'hui en zone 4B protégée et deux périmètres situés entre la route de Saint-Julien et la route de Bardonnex ont été classés en zone de développement 4A ;
- > Ces deux secteurs 4A devront faire l'objet de PLQ afin de s'assurer de la qualité future des espaces publics de ces lieux stratégiques du territoire communal. L'un d'eux est en cours d'élaboration.

Objectifs :

- > Garantir un développement harmonieux de toutes les parcelles en se donnant une vision cohérente pour l'ensemble du secteur ;
- > Développer sur la zone 4A un projet mixte et qualitatif en entrée de ville, en lien avec la ZIPLO (située en face d'un nouveau projet de logements) et le projet de requalification de la route de Saint-Julien ;
- > Veiller à l'intégration des projets dans un secteur à caractère villageois ;
- > Améliorer la performance énergétique des bâtiments (neuf, rénovation) et réfléchir à l'approvisionnement énergétique des bâtiments, notamment leur raccordement aux réseaux thermiques (voir plan directeur des énergies) ;
- > Favoriser les constructions bas carbone ;
- > Réduire au maximum les excavations et, par extension, favoriser la préservation du sol ;
- > Créer des perméabilités piétonnes et aménager des espaces ouverts et paysagers de qualité.
- > Permettre d'introduire une mixité au sein du secteur (par ex. services à la population) en prenant en compte la proximité de la ZIPLO ;
- > Garantir des espaces paysagers et naturels de qualité dans le cadre des futurs développements ;
- > Requalifier la route de Bardonnex entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous.

Mesures :

1. Élaborer un ou plusieurs PLQ définissant des objectifs et des principes de développement à respecter dans le secteur classé en zone de développement 4A ;
2. Traiter de manière qualitative l'entrée de ville sur la route de Saint-Julien (façades visibles, alignements, plantations d'arbres, etc.) ;
3. Permettre l'implantation d'activités (petits commerces, services à la population, etc.) le long de la route de Saint-Julien, tout en garantissant leur accessibilité (logistique, MD, etc.) ;
4. Différencier la densification au sein du secteur afin de :
 - a. Organiser l'implantation des immeubles afin de protéger les habitants des nuisances de bruit induites par la circulation sur la route de Saint-Julien ;
 - b. Respecter le tissu villageois du village d'Arare-Dessous (en zone 4B protégée) ;
5. Traiter de manière qualitative la transition paysagère avec le tissu villageois du village d'Arare-Dessous ;
6. Aménager des perméabilités de mobilité douce entre la route de Saint-Julien et route de Bardonnex, dont notamment un cheminement de mobilité douce permettant de relier la route de la Galaise et le chemin des Vault ;

7. Réaménager la partie basse de la route de Bardonnex (entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous) sans supprimer la circulation ;
8. Établir une stratégie d'accessibilité et de gestion du stationnement pour l'ensemble du secteur ;
9. Dans le cadre du réaménagement de la route de Saint-Julien, s'assurer de la bonne desserte en transport public d'Arare-Dessous.

3

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton (OU), mandataires, promoteurs
Mesure 2	2020-2025	Commune , Canton (OU, OCT), promoteurs
Mesure 3	2025-2030	Commune , Canton (OU), promoteurs
Mesure 4 a, b	2020-2025	Commune , Canton (OU, SERMA, OPS), promoteurs
Mesure 5	2020-2025	Commune , Canton (OCAN, OPS), promoteurs
Mesure 6	2020-2025	Commune , Canton (OU, OCT), promoteurs
Mesure 7	2020-2025	Commune , Canton (OU, OCT)
Mesure 8	2020-2025	Commune , Canton (OU, OCT), promoteurs
Mesure 9	2020-2025	Commune , Canton (OU, OCT)

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau des cheminements de MD : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos du réaménagement de la route de Saint-Julien : coordination avec la fiche S1 ;
- > À propos des liens avec la ZIPLO : coordination avec la fiche S4 ;
- > À propos de l'accompagnement de la densification par des aménagements naturels et paysagers : coordination avec les fiches E1, E2 et E3.

Illustration

3



Mesures

-  Implantation préférentielle des activités (commerces, services, etc.)
-  Implantation de gabarits plus élevés
-  Implantation de gabarits plus bas
-  Traitement qualitatif de la transition avec la zone 4B protégée

-  Continuum de biodiversité à préserver
-  Aménagement/renforcement de perméabilités de mobilité douce
-  Réaménagement de la route de Bardonnex

Données générales

-  Zone 4B protégée
-  Limite communale
-  Bâtiment existant / projeté



Route de Saint-Julien



Route de Bardonnex

S4 - ZONE INDUSTRIELLE DE PLAN-LES-OUATES

3

Orientation politique concernée :

Poursuivre la mutation de la ZIPLO en « écoParc industriel urbain », mieux la connecter au reste de la commune et intégrer la « nature en ville » au centre du processus de mutation

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Stratégie 4 : Développer un maillage écologique à l'échelle de la commune

Stratégie 5 : Favoriser le report modal vers une mobilité durable

Contexte :

- > Le secteur de la ZIPLO connaît, depuis quelques années, une densification et une requalification importante (notamment suite à l'implantation de nouvelles entreprises et hôtels d'entreprises). Elle compte aujourd'hui plus de 450 entreprises, majoritairement à haute valeur ajoutée, et près de 12'000 employé-e-s ;
- > La ZIPLO est aujourd'hui marquée par un manque d'espaces publics de référence, d'activités et de services qui permettraient de véritablement faire vivre ce quartier ;
- > La ZIPLO est le principal générateur de déplacements de la commune et cette situation entraîne pour le voisinage, les employés et les entreprises de la zone industrielle, des difficultés d'accès au site, des problèmes de circulation (dus aux charges du trafic aux heures de pointes et à la gestion de la circulation logistique (poids lourds)), ainsi que de saturation du stationnement dans la zone ;
- > Une Centrale Mobilité a été créée en 2011, avec pour buts de réduire les déplacements individuels motorisés et de garantir une bonne accessibilité du site à moyen et long terme ;
- > S'agissant d'une zone principalement industrielle, la majorité des surfaces extérieures, les façades et les toitures ont des caractéristiques qui contribuent à la formation d'îlots de chaleur. Cet effet est accentué par le manque d'espaces végétalisés et plantés à grande échelle ;
- > En tant qu'écoParc industriel, la ZIPLO est dotée d'une gouvernance active et participative qui a notamment comme objectif d'inciter les entreprises à optimiser leurs ressources et à contribuer à la décarbonisation du site.

Objectifs :

- > Aménager des espaces publics qualitatifs de référence et créer des lieux animés dans le quartier (places, restaurants, bars, cafés, services, etc...) pour transformer la zone industrielle en un quartier d'activités ;
- > Renforcer les aménagements naturels et paysagers, en privilégiant la plantation d'arbres, d'arbustes et de surfaces végétalisées riches pour la biodiversité et qui contribuent à la création d'îlots de fraîcheur ;
- > Améliorer l'accessibilité par les TC et la MD afin de mieux relier la ZIPLO au reste de la commune, au canton et à son bassin d'emplois ;
- > À travers la Centrale Mobilité, continuer de promouvoir une mobilité pendulaire et professionnelle plus durable et plus rationnelle dans les entreprises ;
- > Favoriser la mutualisation des infrastructures, des équipements et des ressources et le développement de bâtiments et d'infrastructures bas carbone ;
- > Continuer d'assurer la gestion et le développement de la zone au travers une instance de gouvernance (écoParc), en associant étroitement la commune aux décisions.

Mesures :

1. Elaborer un nouveau plan directeur de zone industrielle (PDZIA) qui intègre les mesures ci-dessous ;
2. Définir un programme de mise en œuvre des espaces ouverts et publics (stratégie d'opérationnalisation, calendrier, modalités de financement, etc.) qui permettra d'aménager des espaces publics de quartier en cohérence avec les constructions existantes et futures et d'assurer une continuité entre le quartier des Cherpines et le hameau d'Arare ;

3. Favoriser ponctuellement l'activation des rez en renforçant le programme d'activités et les services à la zone (localisations indicatives sur la carte ci-après) ;
4. Conditionner le développement de la ZIPLO à l'élaboration d'un avant-projet des équipements chiffrés et d'une convention de réalisation conclue entre privé et public ;
5. Afin de lutter contre les îlots de chaleur, développer des espaces plantés/arborés et des réseaux écologiques connectés en créant des aménagements naturels et paysagers de qualité notamment sur les espaces résiduels le long des routes ;
6. Planifier la requalification des espaces minéralisés dédiés au stationnement et à la circulation interne en espaces ouverts réaménagés et végétalisés en fonction des opportunités ;
7. Requalifier la route de la Galaise en intégrant un mail piétons/vélos et des propositions d'aménagements paysagers/arborés pour la rendre moins aride et plus agréable, tout en assurant le passage des poids lourds ;
8. Compléter les perméabilités et les connexions intra/inter quartiers en aménageant des parcours MD confortables et sécurisés de préférence en site propre (inscription de cessions au dp dans le futur PDZIA et/ou négociation de servitudes de passage) ;
9. Proposer une stratégie innovante pour la gestion du stationnement sur l'ensemble du périmètre en optimisant la mutualisation du stationnement en lien avec la Centrale Mobilité ;
10. Encourager une mobilité TIM durable et bas carbone au sein des entreprises en développant une gestion de mobilité intelligente et des plans de mobilité d'entreprises en coordination avec la Centrale Mobilité ;
11. Proposer une plateforme logistique avec une solution de livraisons bas carbone notamment pour le dernier kilomètre permettant de réorganiser la mobilité logistique au sein de la ZIPLO ;
12. Conditionner le développement de la ZIPLO à des règles favorisant la construction de bâtiments bas carbone (PDZIA) en intervenant le plus tôt possible auprès des mandataires ;
13. Développer la valorisation des rejets de chaleur/froid industriels au sein de la ZIPLO en lien avec le grand projet et les équipements sportifs à proximité (Cherpines).

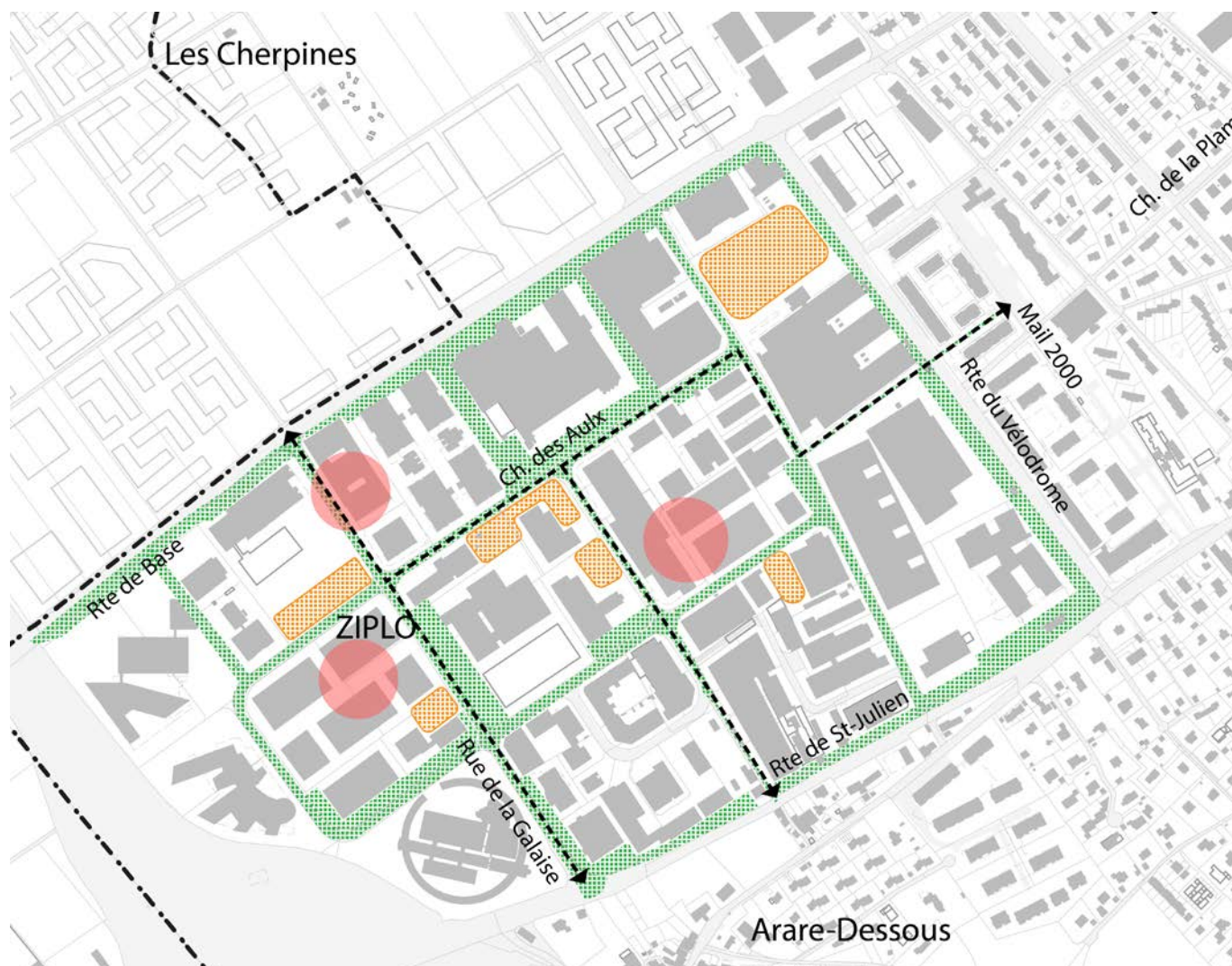
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton (OU), FTI, AZIPLO, entreprises
Mesure 2	2025-2030	
Mesure 3	2025-2030	
Mesure 4	2025-2030	
Mesure 5	2020-2025	Commune , Canton (OU, OCAN), FTI, AZIPLO, entreprises
Mesure 6	2020-2025	Commune , Canton (OU, OCAN, OCT), FTI, AZIPLO, entreprises
Mesure 7	2020-2025	
Mesure 8	2025-2030	Commune , Canton (OCT), FTI, AZIPLO, entreprises
Mesure 9	2025-2030	Commune , Canton (OCT), FTI, AZIPLO, entreprises, Centrale Mobilité
Mesure 10	2025-2030	
Mesure 11	Long terme	Commune , Canton (OCT), FTI, AZIPLO, entreprises
Mesure 12	2025-2030	Commune , Canton (OU, OCEN), FTI, AZIPLO, entreprises, commission EcoParc
Mesure 13	2025-2030	

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau du réseau d'espaces publics : coordination avec la fiche U1 ;
- > À propos du réseau des cheminements de MD : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos du Grand Projet Cherpines : coordination avec la fiche S5 ;
- > À propos de l'accompagnement de la densification par des aménagements naturels et paysagers : coordination avec les fiches E1, E2 et E3 ;
- > À propos de l'atténuation des nuisances : coordination avec les fiches M3 et M4 ;
- > À propos des aménagements paysagers le long de la route de Saint-Julien : coordination avec la fiche S1.

Illustration

3



Mesures

 Aménagement de petits espaces publics de quartier attractifs et conviviaux

 Renforcement du programme d'activités et de services

 Végétalisation des axes / création ponctuelle d'aménagement naturels et paysagers de qualité

 Création d'axes longitudinaux et transversaux de parcours MD à travers la ZIPLO

Données générales

 Limite communale

 Bâtiment existant / projeté



Rue de la Galaise



Vue sur le ch. des Aulx depuis la route de Base

S5 - MISE EN ŒUVRE DU GP DES CHERPINES

3

Orientation politique concernée :

Promouvoir la diversité des secteurs bâtis en proposant une stratégie pour la densification de certains secteurs, tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels non-bâtis.

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Contexte :

- > Le pôle de développement des Cherpines constitue une centralité urbaine importante à l'horizon 2030, tel que prévu par la fiche P02 du Plan Directeur Cantonal 2030 ;
- > Le grand projet des Cherpines prévoit la réalisation d'environ 3700 logements et 2500 emplois sur une surface de 58 hectares à cheval sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et Confignon, en extension sur la zone agricole ;
- > Sur la commune de Plan-les-Ouates, le PLQ du quartier du Rolliet a été adopté en avril 2018. Les autorisations de construire des premiers logements ont été déposées en avril 2022 et un concours MEP pour les équipements sportifs de la pièce D a été lancé en juin 2022. L'autorisation de construire de l'école du Rolliet est en force depuis février 2022 ;
- > Le PLQ d'ensemble de la partie Cherpines est en cours de rédaction et devrait être finalisé à l'horizon 2025.

Objectifs :

- > Veiller à la bonne réalisation d'un quartier durable qui se veut diversifié, équipé, accessible, animé et bien connecté au reste de la commune ;
- > Réduire au maximum les excavations et les mouvements de terre et, par extension, favoriser la préservation du sol ;
- > Favoriser les constructions bas carbone, améliorer la performance énergétique des bâtiments (neuf, rénovation) et réfléchir à l'approvisionnement énergétique des bâtiments (voir PDCom des énergies) ;
- > Prendre en compte les enjeux liés à la mixité et la cohésion sociale dans la mise en œuvre du projet ;
- > Assurer la complémentarité du nouveau quartier avec le centre de PLO ;
- > Connecter le quartier avec la colonne vertébrale des espaces publics de la commune.

Mesures :

1. Réaliser des logements diversifiés, tant au niveau de la mixité sociale que des typologies et des catégories de logements (sur la partie PLQ Rolliet environ 1000 habitations réparties dans treize bâtiments en forme d'îlots semi-ouverts sont prévues) ;
2. Implanter et maintenir dans le temps des activités permettant de faire vivre le quartier (petits commerces, services, locaux destinés à la vie de quartier, etc.) ;
3. Favoriser l'implantation de commerces/services le long de la route de Base ainsi que sur la place des Cherpines ;
4. Réaliser un MEP pour garantir la réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D ;
5. Utiliser la Grande Prairie et les équipements de la pièce D pour créer une centralité d'espaces ouverts qui assure un lien fonctionnel et morphologique entre les PLQ Cherpines et Rolliet (fonctionnant comme un seul et même quartier avec partie centrale) ;
6. Réaliser et relier les espaces publics structurants du quartier, dont la place des Cherpines (**mesure inscrite dans le projet d'agglomération**), le parc des Charrotons et la Grande Prairie, au reste de la commune en les intégrant à la colonne vertébrale des espaces publics ;
7. Garantir l'accessibilité pour les mobilités douces à travers le quartier et vers le centre de PLO via des axes est-ouest et nord-sud traversant les Cherpines (ch. des Longues Rasses, route de la Galaise, ch. des Charrotons, ch. du Pont Centenaire) ;
8. Créer des aménagements MD suffisants pour les équipements sportifs, publics et les futurs arrêts TC ;

9. Garantir des places de stationnement deux-roues motorisés et TIM, en cohérence avec les besoins constatés ;
10. Proposer des zones de stationnement pour les vélos en libre-service ;
11. Poursuivre le développement de l'offre TC : notamment grâce au projet du prolongement du tram 15 (mesure inscrite dans le projet d'agglomération) et la future ligne tangentielle intercommunale, ainsi que le projet de future halte ferroviaire LEX des Cherpines ;
12. Faire des propositions paysagères de qualité à l'intérieur des quartiers : espaces en pleine terre, végétalisation des toitures, gestion des eaux à ciel ouvert, etc. ;
13. Poursuivre la collaboration cantonale et intercommunale sur le Vallon de l'Aire, notamment par la mise en oeuvre des principes de l'image directrice.
14. Gérer la transition entre les secteurs d'habitat et les secteurs d'activités industrielles et artisanales (route Ouest) ou les espaces verts (ch. du Pont Centenaire) par des réalisations paysagères de qualité (plantations, noues, etc.) ;
15. De manière générale, réduire au minimum le volume des déchets de chantier, proposer une gestion du sol durable et intelligente et minimiser l'impact du chantier sur l'environnement (planifier, trier, recycler, contrôler) ;
16. Travailler de concert avec les différents promoteurs pour la mise en oeuvre des quartiers ;
17. Développer des synergies entre les programmes développés sur le périmètre afin d'optimiser les ressources ;
18. Sensibiliser les futurs habitants des Cherpines dès leur arrivée aux gestes à adopter pour protéger le Vallon de l'Aire (gestion des déchets, respect des espaces protégés, etc.) ;
19. Requalifier la route de Base en intégrant des aménagements paysagers et en garantissant des itinéraires sécurisés et continus pour les mobilités douces.

Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2025-2030	Commune, Canton , Commune de Confignon, promoteurs
Mesure 2	2020-2025	Commune, Canton (OU) , Commune de Confignon promoteurs, coopérative du Rollet
Mesure 3	2025-2030	Commune , Canton (OU), promoteurs, Commune de Confignon
Mesure 4	2020-2025	Commune
Mesure 5	2020-2025	Commune, Canton (OU, OCAN) , Commune de Confignon
Mesure 6	2025-2030	Commune, Canton (OU), Commune de Confignon
Mesure 7	2025-2030	Commune, Canton (OCT) , Commune de Confignon
Mesure 8	2025-2030	
Mesure 9	2025-2030	
Mesure 10	2025-2030	Commune, Canton (OCT)
Mesure 11	Long terme	Commune, Canton (OCT) , Com. de Confignon, Confédération
Mesure 12	2025-2030	Commune, Canton (OU, OCAN, OCEau) , Commune de Confignon
Mesure 13	2020-2025	Gouvernance du Vallon de l'Aire
Mesure 14	2025-2030	Commune, Canton (OU, OCAN) , Commune de Confignon
Mesure 15	2020-2025	Commune, Canton (GESDEC)
Mesure 16	2020-2025	Commune , Canton (OU), promoteurs

Mesure 17	2020-2025	Commune , Canton (OU), promoteurs, Commune de Confignon
Mesure 18	2025-2030	Commune
Mesure 19	2025-2030	Commune, Canton (OCT), Commune de Confignon

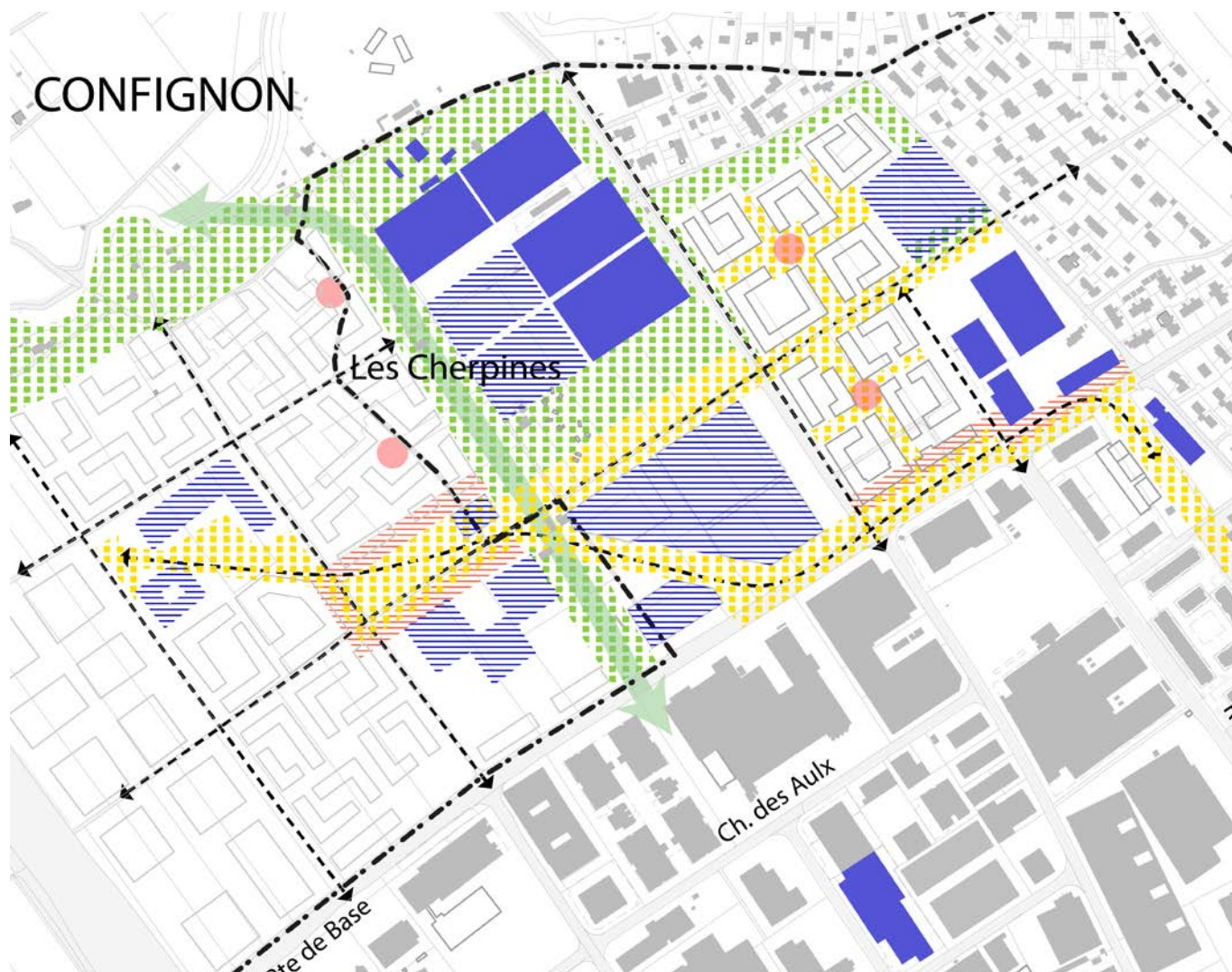
3

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau d'espaces publics : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos de l'accompagnement de la densification par des aménagements naturels et paysagers : coordination avec les fiches E1, E2 et E3.

Illustration

3



Mesures

-  Intégration des espaces publics structurants à la colonne vertébrale des espaces publics
-  Valorisation des espaces verts grâce à des propositions paysagères de qualité
-  Continuum biologique à assurer

-  Garantie de l'accessibilité pour les mobilités douces à travers le quartier
-  Lieux destinés à la vie de quartier au coeur des îlots/pièces urbaines
-  Favorisation de l'implantation de commerces et services

Données générales

-  Limite communale
-  Bâtiment existant / projeté
-  Equipement existant / projeté



Les Cherpines - vue nord - situation en août 2022



Les Cherpines - vue est - situation en août 2022

S6 - MAINTIEN DE LA QUALITÉ DANS LE QUARTIER LA CHAPELLE – LES SCIERS

3

Orientation politique concernée :

Promouvoir la diversité des secteurs bâtis en proposant une stratégie pour la densification de certains secteurs, tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels non-bâtis.

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Contexte :

- > Le nouveau quartier de La Chapelle-Les Sciers est localisé à cheval entre les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, à proximité de la nouvelle halte du Bachet mais est coupé du reste de la commune de Plan-les-Ouates par l'autoroute.
- > Concernant Les Sciers (partie située sur la commune de Plan-les-Ouates), la construction des nouveaux bâtiments a débuté en 2018-2019 et les 550 premiers logements ont tous été livrés depuis octobre 2021. La livraison de 100 logements supplémentaires issus d'une coopérative est prévue pour 2025.

Objectifs :

- > Accompagner le développement d'un quartier dense à dominante logements, incluant une offre diversifiée à proximité de pôles d'échanges modaux, par des mesures permettant d'y améliorer la qualité de vie ;
- > Veiller à continuer la bonne réalisation d'un quartier durable qui se veut diversifié, équipé, accessible et animé ;
- > Améliorer la connexion du quartier au reste de la commune, surtout en mobilité douce.

Mesures :

1. Améliorer la connexion des Sciers avec les quartiers voisins en créant des itinéraires de mobilité douce confortables, sécurisés et visibles ;
2. Mettre en place les conditions pour la réalisation de la passerelle MD des Sciers au-dessus de l'autoroute reliant les Sciers au centre villageois (mesure inscrite dans le projet d'agglomération) ;
3. Développer la desserte TP compte tenu de l'évolution de la population et de ses besoins (p.ex : augmentation des cadences, nouvelle ligne de bus, autre itinéraire, etc.) ;
4. Gérer la transition avec les jardins familiaux au sud des Sciers pour éviter les conflits d'usage ;
5. Mettre en œuvre des jardins potagers urbains partagés ;
6. Assurer une exploitation du quartier qui satisfasse à l'évolution des besoins des habitants en maintenant la qualité des équipements et des espaces publics ;
7. Impliquer les habitants dans la vie associative et renforcer les infrastructures pluri-générationnelles ;
8. Mettre en place des pratiques de bonne gouvernance du quartier en coordination avec les propriétaires privés (contrat de quartier) ;
9. Créer une route d'accès depuis le chemin de l'Essartage jusqu'au chemin du Sapay pour les TIM et la MD ;
10. Finaliser le parcours sportif en lien avec la réalisation des immeubles de la Bistoquette.

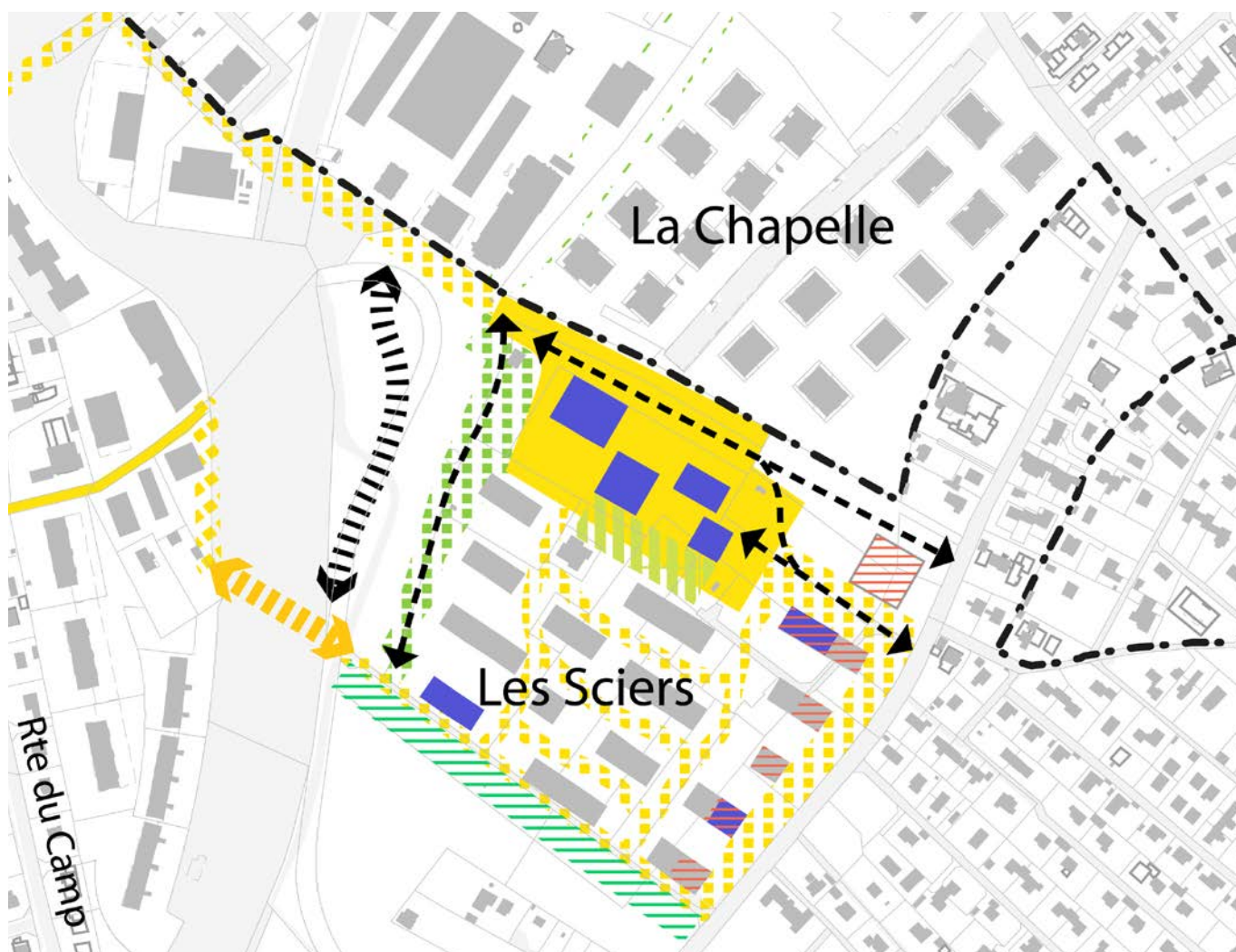
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton (OCT)
Mesure 2	2025-2030	
Mesure 3	2025-2030	Commune, Canton (OCT), TPG
Mesure 4	2020-2025	Commune , Canton (OCAN), usagers des jardins familiaux
Mesure 5	2020-2025	Commune , associations de quartier, propriétaires
Mesure 6	2020-2025	Commune , associations de quartier, groupement intercommunal du Sapay
Mesure 7	2020-2025	Commune , associations de quartier
Mesure 8	2020-2025	Commune , associations de quartier, propriétaires privés
Mesure 9	2020-2025	Commune , Canton (OCT)
Mesure 10	2025-2030	Commune

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau des cheminements de MD : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos du traitement des franges avec l'espace rural : coordination avec la fiche E4 ;
- > À propos de l'accompagnement de la densification par des aménagements naturels et paysagers : coordination avec les fiches E1, E2 et E3.

Illustration

3



Mesures



Intégration des espaces publics structurants à la colonne vertébrale des espaces publics



Valorisation des espaces verts grâce à des propositions paysagères de qualité



Implantation de commerces de proximité



Construction de la passerelle des Sciers



Création d'une route d'accès pour TIM et MD



Création de cheminements MD



Traitement de la transition avec les jardins familiaux



Création de jardins potagers

Données générales



Limite communale



Bâtiment existant / projeté



Equipement public existant



Espace public structurant existant



Les Sciers - vue depuis la route du Camp



Les Sciers - vue depuis le ch. du Pré-de-la-Raisse

S7 - MISE EN VALEUR DES HAMEAUX ET DES VILLAGES

3

Orientation politique concernée :

Promouvoir la diversité des secteurs bâtis en proposant une stratégie pour la densification de certains secteurs, tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels non-bâties.

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Stratégie 6 : Préserver et valoriser l'espace rural

Contexte :

- > Plusieurs hameaux et villages situés sur le territoire communal font déjà l'objet de plans de site (Saconnex-d'Arve-Dessous et Arare-Dessus) et un plan de site est en cours d'élaboration à Saconnex-d'Arve-Dessus ;
- > Les qualités architecturales et paysagères de tous les villages de la commune doivent être protégées à la mesure de leur valeur patrimoniale.

Objectifs :

- > Protéger les hameaux et les villages et leurs qualités patrimoniales, paysagères et naturelles ;
- > Assurer un développement urbain mesuré des villages, respectueux de l'échelle et du caractère des constructions existantes et prenant en compte le caractère historique et patrimonial de l'espace-rue, incluant les bâtiments et la façades visibles ;
- > Traiter l'espace-rue villageois de façon qualitative et apaiser les routes qui traversent les villages.
- > Dans le cas de nouvelles constructions et/ou de rénovations, favoriser les constructions bas carbone, réduire au maximum les excavations pour préserver le sol, améliorer la performance énergétique des bâtiments (neuf et rénovation) et réfléchir à l'approvisionnement énergétique des bâtiments, dans le respect des enjeux patrimoniaux propres aux villages (voir le plan directeur des énergies).

Mesures :

1. Faire aboutir le plan de site de Saconnex-d'Arve-Dessus : ce plan délimitera les éléments à sauvegarder, autant que les éventuelles potentialités à bâtir ;
2. Gérer l'évolution de l'urbanisation dans le village d'Arare-Dessous, adjacent au périmètre urbanisé du centre de Plan-les-Ouates : permettre une évolution douce et qualitative en préservant ses caractéristiques de village ;
3. Tenir compte dans les planifications directrices des éléments suivants :
 - a. Préserver les bâtiments à valeur patrimoniale ;
 - b. Valoriser les fronts bâtis, les murs / haies et les ouvertures qui structurent l'espace-rue villageois ;
 - c. Préserver les espaces jardins, maraîchers, paysagers et naturels, situés à l'arrière des espaces bâtis ;
 - d. Maintenir et développer l'arborisation structurante : arbres isolés, cordons boisés ;
 - e. Traiter l'espace-rue de manière qualitative (en lien avec la charpente des espaces publics) afin d'assurer une cohabitation apaisée et sécurisée entre les différents modes de déplacement à travers les villages ;
 - f. Proposer une stratégie de mobilité en lien avec les flux pendulaires (TIM) nécessitant d'apaiser les routes traversant les villages, en coordination avec l'OCT et l'étude Genève Sud ;
 - g. Établir des stratégies de stationnement (cours privées et stationnement existant sur le DP public) ;
 - h. Mettre en valeur les cheminements de mobilité douce existants entre les villages ainsi qu'avec le reste de la commune et les communes voisines, sans accroître la pression sur les terres agricoles adjacentes ;
 - i. Anticiper l'avenir des serres (voir fiche E4), notamment par la réalisation de diagnostics agricoles ;
 - j. Préserver dans la mesure du possible les vergers haute-tige présents sur le périmètre.

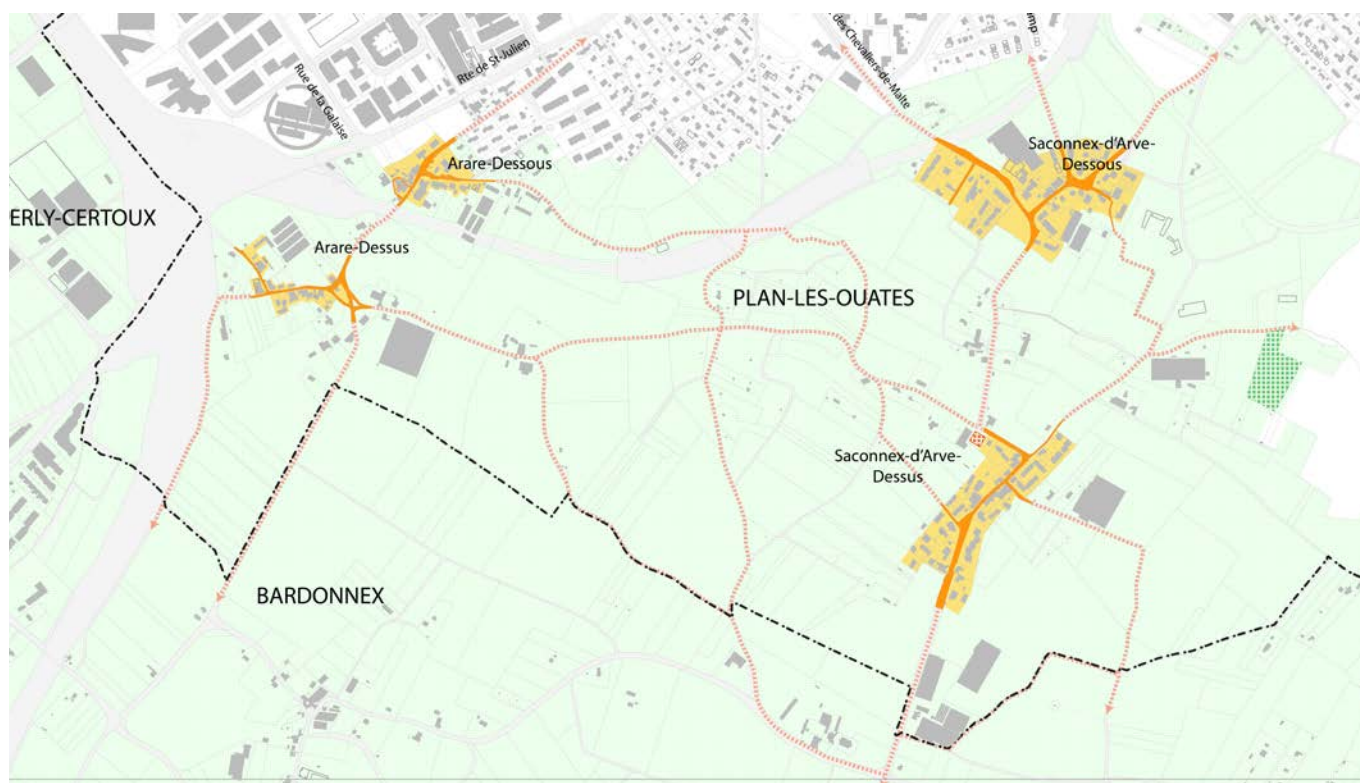
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton (OU, OPS, OCAN, OCT)
Mesure 2	2020-2025	Commune , Canton (OU, OPS, OCAN, OCT)
Mesure 3	2020-2025	Commune , Canton (OU, OPS, OCAN, OCT)

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau d'espaces publics et des cheminements de MD : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos de la reconversion des serres et du traitement des franges avec l'espace rural : coordination avec la fiche E4.

Illustration

3



Mesures

-  Mise en valeur des cheminements MD
-  Valorisation et sécurisation de l'espace-rue villageois
-  Préservation des qualités patrimoniales, paysagères et naturelles des villages
-  Création d'une zone de verdure
-  MZ vers de la zone à bâtir

Données générales

-  Limite communale
-  Bâtiment existant / projeté
-  Zone agricole
-  Domaine routier
-  Gare de Lancy Bachet



Saconnex-d'Arve Dessous



Arare Dessous

S8 - PLAN-LES-OUATES EST

3

Orientations politiques concernées :

Valoriser et renforcer la colonne vertébrale d'espaces publics, mettre en réseaux les places et les espaces de référence.

Requalifier, en étroite collaboration avec le Canton, la route de Saint-Julien par séquences en renforçant la centralité principale de la commune.

Promouvoir la diversité des secteurs bâtis en proposant une stratégie pour la densification de certains secteurs, tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels non-bâtis.

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 2 : Développer un réseau d'espaces publics structurants

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Contexte :

- > Le village de Plan-les-Ouates est un village-rue traversé par la route de Saint-Julien, un axe pénétrant majeur cantonal qui est aujourd'hui souvent saturé durant les heures de pointe ;
- > Le centre du village constitue une séquence importante contenant des bâtiments historiques à valeur patrimoniale qui doivent être préservés et mis en valeur, avec comme aboutissement l'administration communale, le parc de la Butte et la connexion vers le Mail 2000.

Objectifs :

- > Consolider le caractère de village-rue du centre de Plan-les-Ouates ;
- > Traiter qualitativement l'entrée est du village sur la route de Saint-Julien ;
- > Assurer les transitions avec la zone 5, la zone 4B protégée et le secteur densifié des Vuattes ;
- > Mettre en place un maillage vert permettant de relier les cordons boisés du Voiret et du Ru-Malet.

Mesures :

1. Elaborer une image directrice afin de consolider le caractère de rue (village-rue), ainsi que l'entrée est de Plan-les-Ouates ;
2. Traiter l'implantation des fronts sur le secteur des Vuattes sujet à une modification de zone en prenant en considération sa proximité avec le centre de Plan-les-Ouates : rester dans les gabarits actuels le long de la route de Saint-Julien afin de ne pas péjorer l'entrée de village ;
3. Traiter de manière sensible la densification et le renouvellement du tissu bâti des parcelles attenantes à la route de Saint-Julien (domaine public cantonal), qui doit être considéré de façade à façade. Favoriser un alignement bâti / architectural le long de la route de Saint-Julien ;
4. Garantir une transition douce avec les poches de zone 5 au nord et au sud de la route de Saint-Julien ;
5. Utiliser le réaménagement de la route de Saint-Julien pour drainer les déplacements utilitaires à vélo et offrir un itinéraire de loisirs sur la promenade tordue ;
6. Garantir et valoriser les perméabilités de mobilité douce vers les Petits-Bois, les Voirets, les Vuattes et le parc de la Butte) ;
7. Valoriser les espaces verts à l'intérieur des îlots et les mettre en lien avec les perméabilités de mobilité douce ;
8. Renforcer la continuité des espaces végétalisés lors de la densification du secteur des Vuattes.

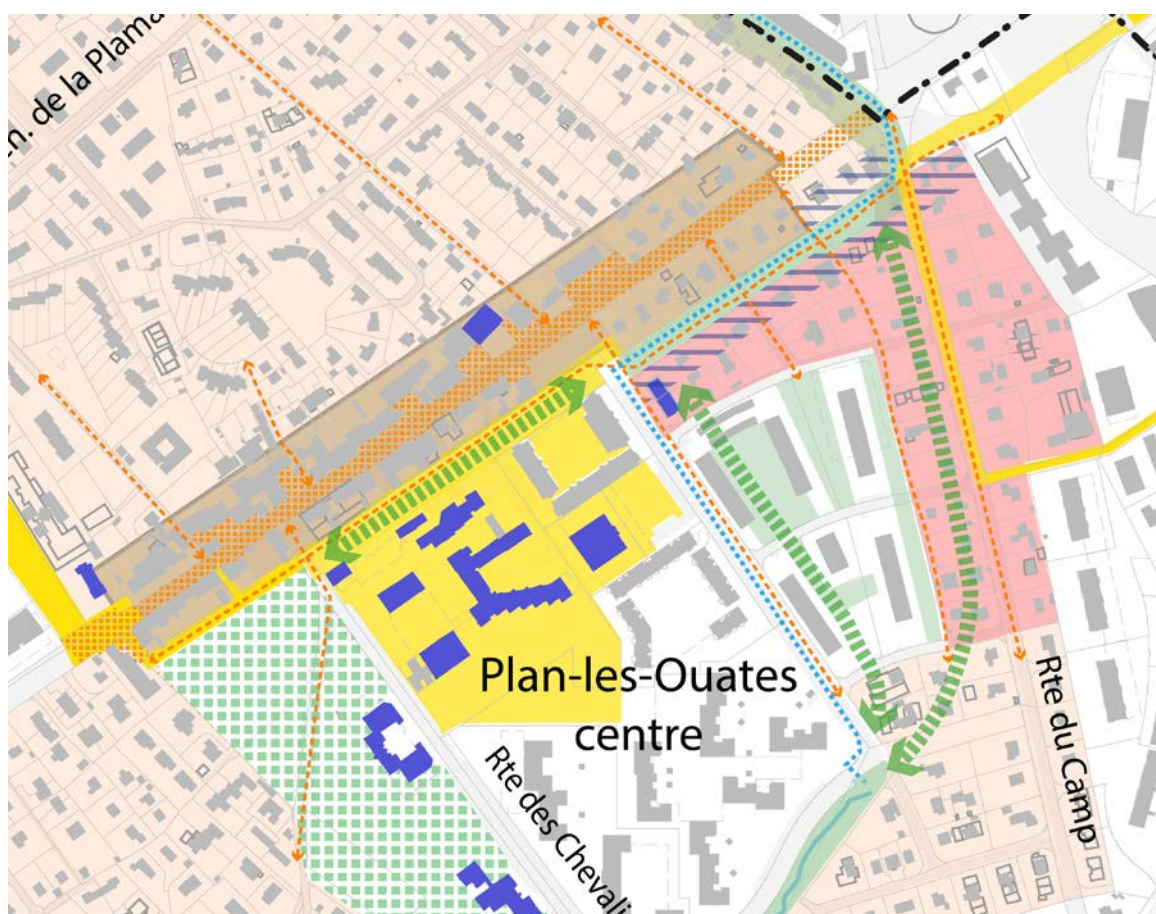
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Canton
Mesure 2	2020-2025	Commune , Canton
Mesure 3	2020-2025	Commune , Canton
Mesure 4	2020-2025	Commune , Canton
Mesure 5	2020-2025	Commune , Canton
Mesure 6	2020-2025	Commune , Canton
Mesure 7	2020-2025	Commune , Canton
Mesure 8	2025-2030	Commune , Canton

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau d'espaces publics et des cheminements de MD : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos du développement du secteur des Vuattes : coordination avec la fiche S2 ;
- > À propos du réaménagement de la route de Saint-Julien : coordination avec la fiche S1 ;
- > À propos du maillage vert : coordination avec les fiches E1, E2 et E3.

Illustration

3



Mesures

- Valorisation et sécurisation de l'espace-rue
- Création /renforcement de perméabilités MD
- Continuum biologique à assurer
- Implantation bâtie respectant les aménagements naturels et paysagers
- Cours d'eau à ciel ouvert/enterré à valoriser
- Zone 5 : secteur sans dérogation

Données générales

- Limite communale
- Bâtiment existant / projeté
- Equipement existant / projeté
- Zone village
- Espace public
- Parc
- Espace naturel

S9 - GP PERLY

3

Orientations politiques concernées :

Promouvoir la diversité des secteurs bâtis en proposant une stratégie pour la densification de certains secteurs, tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels non-bâtis.

Favoriser l'intercommunalité.

Développer de nouveaux quartiers exemplaires.

Stratégies concernées :

Stratégie 1 : Développer et mettre en oeuvre une stratégie climatique communale

Stratégie 3 : Favoriser une densification diversifiée et qualitative

Contexte :

- > Le Plan directeur cantonal 2030 a identifié un potentiel de densification pour le secteur Perly-Certoux-Bardonnex-Plan-les-Ouates. Nommé "Grand Projet Perly", ce futur quartier nécessite le déclassement de 54 hectares de terres agricoles, dont 12 ha d'activités et 4200 logements.
- > Une démarche intercommunale visant à élaborer une image directrice pour le développement du secteur a été initiée en 2023.
- > La portion du périmètre sur le territoire de Plan-les-Ouates concernée est le secteur dit « Fontainette », planifié pour recevoir des activités et des équipements.

Objectifs :

- > Traiter qualitativement l'entrée ouest de Plan-les-Ouates ;
- > Connecter ce secteur au reste de la Commune ;
- > Réaliser un projet en adéquation avec les objectifs climatiques et environnementaux que s'est fixée la Commune.

Mesures :

1. Travailler en collaboration avec les communes de Perly-Certoux et Bardonnex afin de mener à bien ce projet intercommunal ;
2. Poursuivre la démarche d'élaboration d'une image directrice ;
3. Garantir une qualité urbaine élevée et une participation citoyenne dans les planifications ultérieures (p.ex : MEP, PLQ) ;
4. Assurer le maintien des fonctions écosystémiques du site et évaluer l'opportunité de renaturer la Lissolle et ses affluents ;
5. Gérer les risques environnementaux sur le secteur (OPAM, gazoduc, bruit routier, pollution de l'air, etc.) ;
6. Relier le nouveau quartier au reste du territoire communal, en renforçant la trame d'espaces publics et des mobilités douces vers Arare et le coteau, notamment à travers le principe de promenades paysagères ;
7. Garantir la transition et la qualité paysagère vers l'espace agricole adjacent et le village d'Arare-Dessus ;
8. Mutualiser les nouveaux équipements publics du GP avec les équipements existants et en développement (ex : pièce D aux Cherpines) ;
9. Coordonner avec les autorités cantonales et les autres communes le prolongement du tram 15 et la réalisation de la route de contournement de Perly ;

10. Optimiser l'aménagement des parcelles sur le territoire de Plan-les-Ouates en cohérence avec les besoins de la Commune, notamment la possibilité de relocaliser sur la parcelle 15'138 les entreprises transfuges des Cherpines ;
11. Réaliser des bâtiments et des aménagements bas carbone et énergétiquement efficaces sur les parcelles du territoire communal.

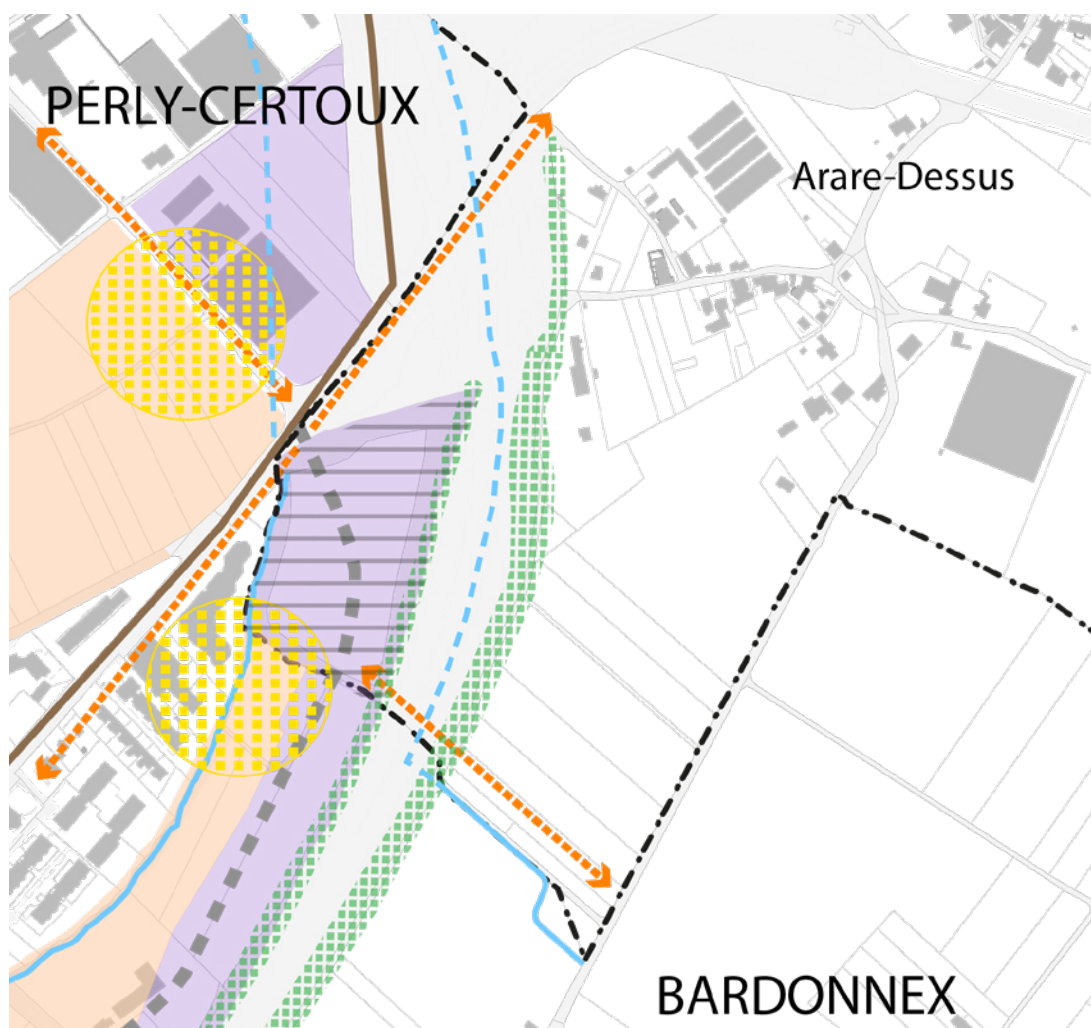
Mesures	Horizon de démarrage	Coordination
Mesure 1	2020-2025	Commune , Commune de Perly-Certoux, Commune de Bardonnex
Mesure 2	2020-2025	Commune, Canton (OU), Commune de Perly-Certoux, Commune de Bardonnex
Mesure 3	2025-2030	Commune, Canton (OU) , Commune de Perly-Certoux, Commune de Bardonnex
Mesure 4	2025-2030	Commune, Canton (OCAN, OCEau)
Mesure 5	2025-2030	Canton (SERMA)
Mesure 6	Long terme	Commune , Canton (OU, OCT)
Mesure 7	2020-2025	Commune , Canton (OCAN, OU)
Mesure 8	2025-2030	Commune , Canton (OU)
Mesure 9	2025-2030	Commune, Canton (OCT, OCGC) , Commune de Perly-Certoux, Commune de Bardonnex
Mesure 10	2025-2030	Commune
Mesure 11	Long terme	Commune

Coordination avec d'autres fiches de mesures :

- > À propos du réseau d'espaces publics et des cheminements de MD : coordination avec la fiche M2 et U1 ;
- > À propos de la gestion de la transition avec l'espace agricole et le village d'Arare-Dessus : coordination avec la fiche S7 ;
- > À propos de la mutualisation des équipements : coordination avec la fiche S5.

Illustration

3



Mesures



Connexions de mobilité douce à créer ou améliorer



Espaces publics à développer



Traitement qualitatif de la transition avec l'espace agricole et le village



Extension du tram 15



Extension urbaine à dominante activités et équipements



Extension urbaine à dominante habitation



Cours d'eau à ciel ouvert/enterré à valoriser

Données générales



Limite communale



Bâtiment existant / projeté



Parcelle N°15'138



Entrée ouest de la commune et secteur du GP Perly

